

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

Présents : Mesdames, MAS Virginie, SAUNIER Audrey, PINTON Martine, SANTESTEBAN Danièle, CHABERT Josiane, JASTRZAB Claudine, DA CRUZ Lydie, BEDDELEEM Karine, MASSON Laurence, TARDY Émilie, LEPERCQ Maud, Messieurs JOURDAIN Jean-Pierre, PETRICIG Francis, JEANNOT Michel, SUSINI Olivier, JOVET Jean-Marc, LAURENT Cédric, BUIS Nicolas, DEMEREAU Jean-Paul, PICHOL-THIEVEND Corentin, DI ROLLO Gérard, DUBUIS Thierry, LONGOMOZINO Alain, CONDOMINES Elian, STEPHAN Alain,

Pouvoirs :

OTT Amandine donne pouvoir à Mme SAUNIER Audrey  
LENTI Allan donne pouvoir à M. JOURDAIN Jean-Pierre  
CAUCHOIS Sandra donne pouvoir à M. DUBUIS Thierry

Absent : M. LIEVRE Vincent

Monsieur SUSINI Olivier a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

---

**Le compte rendu du conseil municipal du 10 février 2022 a été adopté à l'unanimité**

---

**2022-010. ASSEMBLEES – RAPPORT D'ACTIVITES 2020 - SYDER**

**Rapporteur : Monsieur Jovet**

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI doit adresser chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement public, Monsieur Jean-Marc JOVET présente à l'assemblée le rapport annuel d'activités du SYndicat Départemental d'Énergie du Rhône (SYDER) pour l'année 2020.

Il précise que le rapport d'activités 2020, annexé au projet de délibération, est également tenu à disposition pour consultation à l'accueil de la mairie.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **DE PRENDRE ACTE** pour l'exercice 2020 du rapport d'activités du SYndicat Départemental d'Énergie du Rhône (SYDER)

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** pour l'exercice 2020 du rapport d'activités du SYndicat Départemental d'Énergie du Rhône (SYDER)

---

**2022-011. FINANCES – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – LA CALINERIE – AVENANT N°2**

**Rapporteur : Madame Chabert**

Par délibération référencée n° 080.2021 du 16 décembre 2021, le conseil municipal approuvait l'avenant n° 2 à la délégation de service public entre la commune et l'association LEO LAGRANGE pour la gestion du multi accueil la Câlinerie. Pour mémoire, compte tenu des aides exceptionnelles de la CAF obtenues par LEO LAGRANGE lors de la crise Covid, une minoration de la participation communale d'un montant de 25 665.21 € a été actée.

Il était mentionné dans la délibération et l'avenant, une application de cette disposition sur l'exercice 2021.

Cependant, cette minoration prend la forme d'une recette exceptionnelle dans le budget communal et d'une dépense supplémentaire dans le budget annexe de la Câlinerie. Or, en l'absence de crédits budgétaires sur ce dernier budget, il n'est pas possible de réaliser cette opération. Dans un souci de respect et de concordance des règles budgétaires, cette dépense sur le budget annexe de la câlinerie ne pouvant être réalisée, son corollaire (soit une recette dans le budget communal), ne peut pas être effectué dans le cadre de l'exercice 2021. Il est donc nécessaire de reporter cette opération sur le budget communal et le budget annexe de la Câlinerie 2022.

De plus, la prévision 2021 portant sur la rémunération du délégataire a été insuffisamment provisionnée. Un montant de 14 301.64 € doit être lui aussi reporté sur 2022.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus,

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **DE REPORTER** l'exécution de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public entre la commune et l'association délégataire LEO LAGRANGE, sur les exercices comptables 2022 des budgets commune et annexe de la câlinerie,
- **DE REPORTER** un montant de rémunération 2021 du délégataire soit 14 301.64 € sur l'exercice comptable 2022.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **REPORTE** l'exécution de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public entre la commune et l'association délégataire LEO LAGRANGE, sur les exercices comptables 2022 des budgets commune et annexe de la câlinerie,
- **REPORTE** un montant de rémunération 2021 du délégataire soit 14 301.64 € sur l'exercice comptable 2022.

---

**2022-012. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2021**

**Rapporteur : Monsieur JEANNOT**

Le compte de gestion établi et transmis par la Trésorerie, constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes selon une présentation analogue et concordante à celle du compte administratif. Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière de Saint Priest, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser ;

Après s'être assuré que Madame la Trésorière de Saint Priest, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière de Saint Priest, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière de Saint Priest, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## 2022-013. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapporteur : Monsieur JEANNOT

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Il retrace toutes les recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée, y compris celles rattachées à l'exercice et non payées. Il compare les prévisions (autorisations budgétaires) se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget, aux réalisations (total des émissions de titres de recettes et de mandats).

Il est présenté par le maire et doit être voté avant le 30 juin de l'année suivante. Le vote du compte administratif avant le budget primitif de l'année suivante permet d'intégrer l'affectation des résultats de l'exercice écoulé dès le début de l'année.

Le budget primitif 2021 était de 20 835 881.53 €. Ce budget a fait l'objet de 2 décisions modificatives portant sur des virements de crédits entre chapitres. Ce budget a été réparti comme suit :

- 13 613 761.13 € pour la section de fonctionnement (65.34 %),
- 7 222 120.40 € pour la section d'investissement (34.66 %).

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

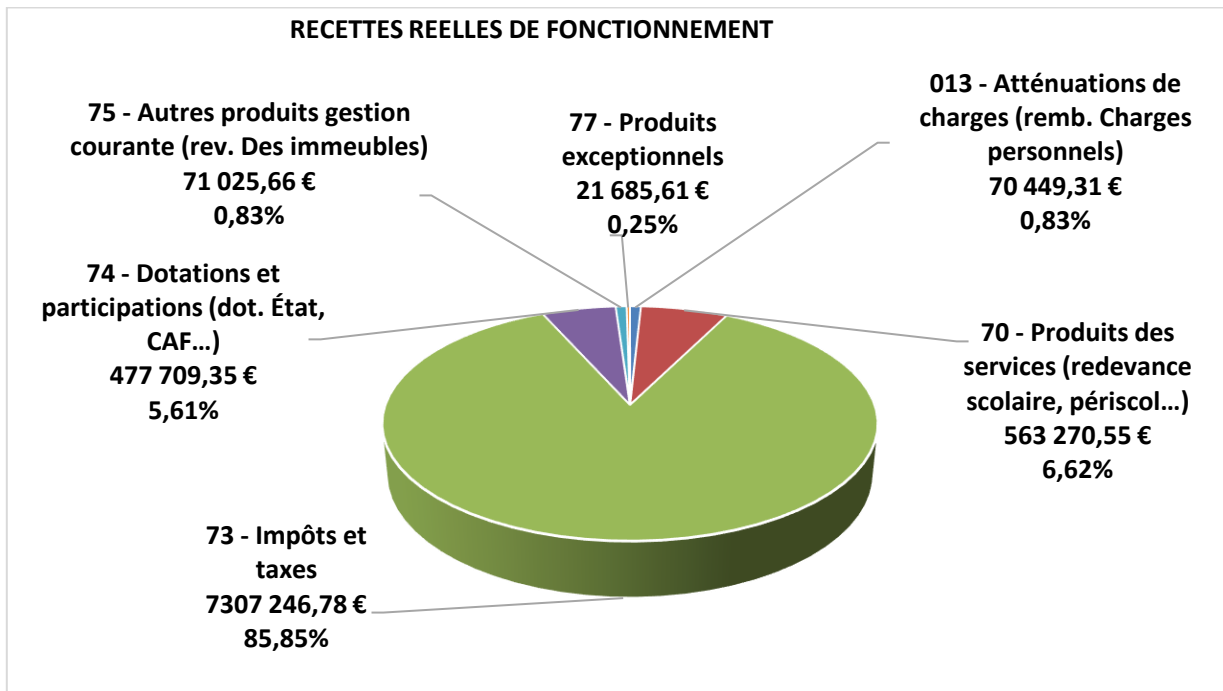
- Un excédent des résultats de la section de fonctionnement pour un montant total de 1 173 181.37€. Un excédent des résultats de la section d'investissement de 501 850.20 €. Les résultats cumulés (solde de l'année n et reprise des résultats antérieurs) sont :
- Positifs en fonctionnement à hauteur de 6 760 642.50 € après intégration de l'excédent antérieur (5 587 461.13 €)
- Déficitaires en investissement - 116 048.49 €, après intégration du déficit antérieur (-617 898.20 €), et porté à - 718 196.07 € avec les restes à réaliser.

Exercice	2018	2019	2020	CA 2021	évol. 2021/2020
<b>Fonctionnement</b>					
Dépenses	6 955 121,84 €	7 909 726,74 €	7 026 724,16 €	7 345 362,05 €	105%
Recette	7 776 998,12 €	8 754 964,69 €	8 209 411,03 €	8 518 543,42 €	104%
<b>Investissement</b>					
Dépenses	1 165 543,98 €	1 360 731,72 €	1 565 063,84 €	1 200 912,21 €	77%
Recette	920 617,54 €	1 896 067,36 €	770 875,58 €	1 702 762,41 €	221%
résultat de fonctionnement	821 876,28 €	845 237,95 €	1 182 686,87 €	1 173 181,37 €	99%
résultat de fonctionnement antérieur	4 019 915,43 €	4 153 649,36 €	4 991 046,53 €	5 587 461,13 €	112%
<b>résultat fonctionnement cumulé</b>	<b>4 841 791,71 €</b>	<b>4 998 887,31 €</b>	<b>6 173 733,40 €</b>	<b>6 760 642,50 €</b>	<b>110%</b>
résultat d'investissement	- 244 926,44 €	535 335,64 €	- 794 188,26 €	501 850,20 €	-63%
résultat d'investissement antérieur	- 114 119,63 €	- 359 046,07 €	176 289,57 €	- 617 898,69 €	-351%
<b>résultat d'investissement cumulé</b>	<b>- 359 046,07 €</b>	<b>176 289,57 €</b>	<b>- 617 898,69 €</b>	<b>- 116 048,49 €</b>	<b>19%</b>
RAR dépenses	- 351 682,28 €	- 342 217,35 €	- 135 060,58 €	- 870 647,58 €	645%
RAR recettes	22 586,00 €	158 087,00 €	166 687,00 €	268 500,00 €	161%
solde RAR	- 329 096,28 €	- 184 130,35 €	31 626,42 €	- 602 147,58 €	-1904%
besoin de financement	- 688 142,35 €	- 7 840,78 €	- 586 272,27 €	- 718 196,07 €	123%
<b>résultat</b>	<b>4 153 649,36 €</b>	<b>4 991 046,53 €</b>	<b>5 587 461,13 €</b>	<b>6 042 446,43 €</b>	<b>108%</b>

Ces résultats sont globalement positifs grâce aux efforts de la commune pour stabiliser ses dépenses de fonctionnement voire de les réduire, à l'augmentation de l'attribution de compensation, à un volume en deçà de son investissement et à son désendettement.

### **Recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) s'élèvent à 8 511 387.26 € et se répartissent comme suit :



Le taux de réalisation montre qu'en matière de taxes et d'impôts, de produits des services et de dotations, les recettes ont été supérieures par rapport à la prévision budgétaire. Par contre, sur le chapitre atténuation de charges et loyers, ces taux restent en deçà des prévisions.

chap	RECETTES	BP + DMs	taux de réalisation	CA 2021
13	Atténuation de charges	160 500,00 €	44%	70 449,31 €
70	Produits des services	474 500,00 €	119%	563 270,55 €
73	Impôts et taxes	7 018 000,00 €	104%	7 307 246,78 €
74	Dotations et participations	254 000,00 €	188%	477 709,35 €
75	Loyers	75 000,00 €	95%	71 025,66 €
77	Produits exceptionnels	7 000,00 €	310%	21 685,61 €
78	Reprise de provisions	30 300,00 €	0%	
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>8 019 300,00 €</b>	<b>106%</b>	<b>8 511 387,26 €</b>

- **Impôts et taxes** (7 307 246,78 €) forment 85.85 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont composées pour :
    - 90 % par la taxe foncière bâtie et non bâtie (2 808 377 €), du reversement de l'attribution de compensation effectué par la CCEL (3 780 404 €) et d'autres impôts locaux (1 009 €)
    - 7 % par la taxe additionnelle des droits de mutations (507 173 €)
    - 3 % par les autres taxes (taxe sur les pylônes électriques (145 584 €), taxe sur la publicité extérieure (64 700 €)).
- Ce chapitre est en légère augmentation par rapport à 2020, +3 %. Cette augmentation provient de :
- L'augmentation de l'attribution de compensation (+ 5%)
  - De la taxe locale sur la publicité extérieure (+ 97%), pour mémoire l'année 2020 (année Covid) avait été marquée par un abattement de 50 % de cette taxe.
  - Conjointement de la taxe sur les pylônes électriques (+ 2 %) et de la taxe sur les droits de mutation (+ 1%).
- **Les produits des services** (563 270.55 €) représentent 6.62 % des recettes réelles. 80 % de ces produits proviennent des redevances perçues dans le cadre de la restauration scolaire, du périscolaire et de l'accueil de loisir dans le cadre du CLSH (452 583 €). Le reste porte sur les sommes perçues lors de la vente des concessions dans les cimetières, de redevance d'occupation du domaine public (marché hebdomadaire, loyer antenne...) et du remboursement des prestations réalisées dans le cadre de la convention voirie entre commune et CCEL, auparavant titré dans le chapitre atténuation de charges (013).

Ce chapitre est en forte hausse par rapport au réalisé 2020 soit + 39 %. La raison principale est :

- Un retour à une situation normale pour la restauration scolaire, périscolaire et accueil de loisirs c'est-à-dire une période sans confinement.
- Et, à l'intégration de la recette convention voirie dans le chapitre, auparavant titré dans le chapitre atténuation de charges (013).
- **Les dotations** (477 709.35 €) forment 5.61 % des recettes réelles de fonctionnement. La participation de la Caisse d'Allocation Familiale (267 676 €) pour la Câlinerie, les activités périscolaires et accueil de loisirs représentent 56 % de ces dotations. La dotation de solidarité rurale (64 210 €) et des dotations de compensation (145 823 €) complètent ces recettes. Cette dernière est en forte augmentation : elle compense notamment l'impact de la mise en place de la réforme de la taxe d'habitation (application d'un coefficient correcteur sur la taxe foncière).

Ce chapitre est en forte progression + 17 %. La plus forte hausse porte sur la compensation de la taxe foncière qui est passée de 4 283 € en 2020 à 133 864 € en 2021. La dotation de la CAF a, quant à elle, augmenté de 7 %.

- **Les autres produits** (163 158.58 €) représentent 1.91 % des recettes réelles de fonctionnement. Ces produits sont composés de :
  - Remboursements (atténuation de charges ou remboursement lors de maladie, lors de mise à disposition de personnel...) pour un montant de 70 449.31 € soit :
    - 47 318.40 €, remboursement par le prestataire Léo Lagrange du personnel communal mis à disposition, selon leur temps de mission,
    - 23 130.91 €, remboursement des rémunérations par l'assurance groupe lors d'absences pour maladie du personnel communal,

Ces produits sont en baisse compte tenu de la ré-imputation en chapitre 70 (produits et services) des remboursements effectués par la CCEL dans le cadre de la convention voirie (42 459.36 €)
  - Loyers (71 025.66 €) perçus dans le cadre de la location de logements ou de locaux communaux. Avec la réhabilitation du bâtiment Vercors, 5 logements n'ont pas été remis en location, d'où une baisse de produit par rapport à 2020.
  - Produits exceptionnels (21 685.61 €) provenant principalement de :
    - Remboursements de trop versé de cotisations (6 526.03 €)
    - Régularisations comptables, cessions d'espaces ou de biens, compensations, mise en fourrières... pour un montant total de 15 159.58 €

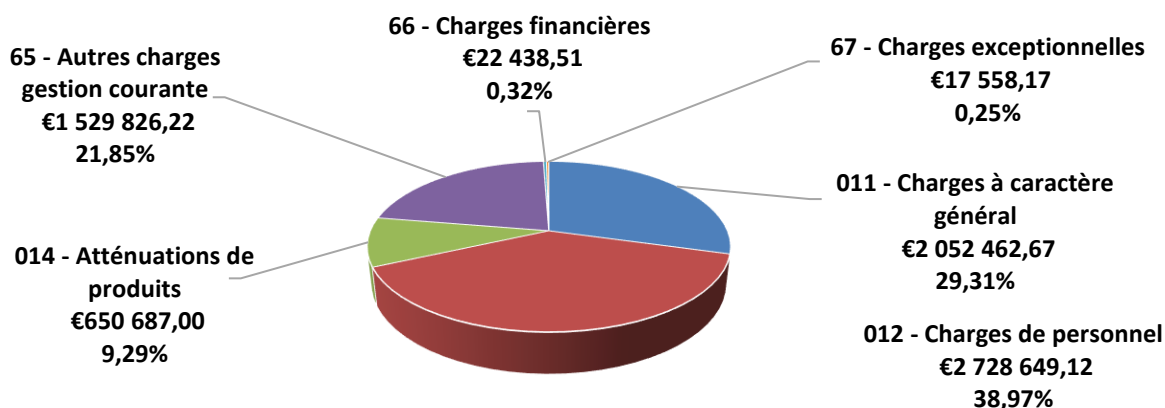
Ces recettes de fonctionnement ont augmenté entre 2020 et 2021 de + 4 %. Les principales augmentations portent sur les impôts et taxes, les produits des services et les dotations.

Exercice	2018	2019	2020	CA 2021	évolution 2021/2020
<b>Fonctionnement</b>					
<b>Recette</b>	7 776 998,12 €	8 754 965,03 €	8 209 411,03 €	8 511 387,26 €	104%
<b>013 - Atténuations de charges (remb. Charges personnels)</b>	124 723,15 €	133 429,42 €	147 651,84 €	70 449,31 €	48%
<b>70 - Produits des services (redevance scolaire, périscol...)</b>	575 900,01 €	587 457,65 €	406 340,70 €	563 270,55 €	139%
<b>73 - Impôts et taxes</b>	6 412 163,48 €	7 085 592,12 €	7 127 687,26 €	7 307 246,78 €	103%
<b>74 - Dotations et participations (dot. État, CAF...)</b>	514 481,44 €	405 966,53 €	408 972,34 €	477 709,35 €	117%
<b>75 - Autres produits gestion courante (rev. Des immeubles)</b>	104 948,78 €	94 740,77 €	92 519,50 €	71 025,66 €	77%
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	44 109,26 €	12 394,80 €	20 844,39 €	21 685,61 €	104%
<b>78 - Reprises sur amortissement et provisions</b>		431 302,74 €	0,00 €	0,00 €	

### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 001 621.69 € et se répartissent comme suit :

### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



La commune a réalisé à plus de 90 % ses dépenses de fonctionnement.

chap	DEPENSES	BP + DMs	taux de réalisation	CA 2021
11	Charges à caractère général	2 100 000,00 €	98%	2 052 462,67 €
12	Charges de personnel	2 977 000,00 €	92%	2 728 649,12 €
14	Atténuation de produits (FPIC)	651 000,00 €	100%	650 687,00 €
65	Autres charges	1 600 000,00 €	96%	1 529 826,22 €
66	Charges financières	24 000,00 €	93%	22 438,51 €
67	Charges exceptionnelles	70 000,00 €	25%	17 558,17 €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>7 422 000,00 €</b>	<b>94%</b>	<b>7 001 621,69 €</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement sont composées pour 38.97 % des charges de personnel (2 728 648.12 €), pour 29.31 % des charges à caractère général (2 052 462.67 €) et pour 21.85 % des autres charges de gestion courante (1 529 826.22 €) relatives à la participation aux intercommunalités, versement de subventions aux associations notamment, admissions en non-valeur). Le cumul de ces trois chapitres représente 90 % des dépenses réelles de fonctionnement.

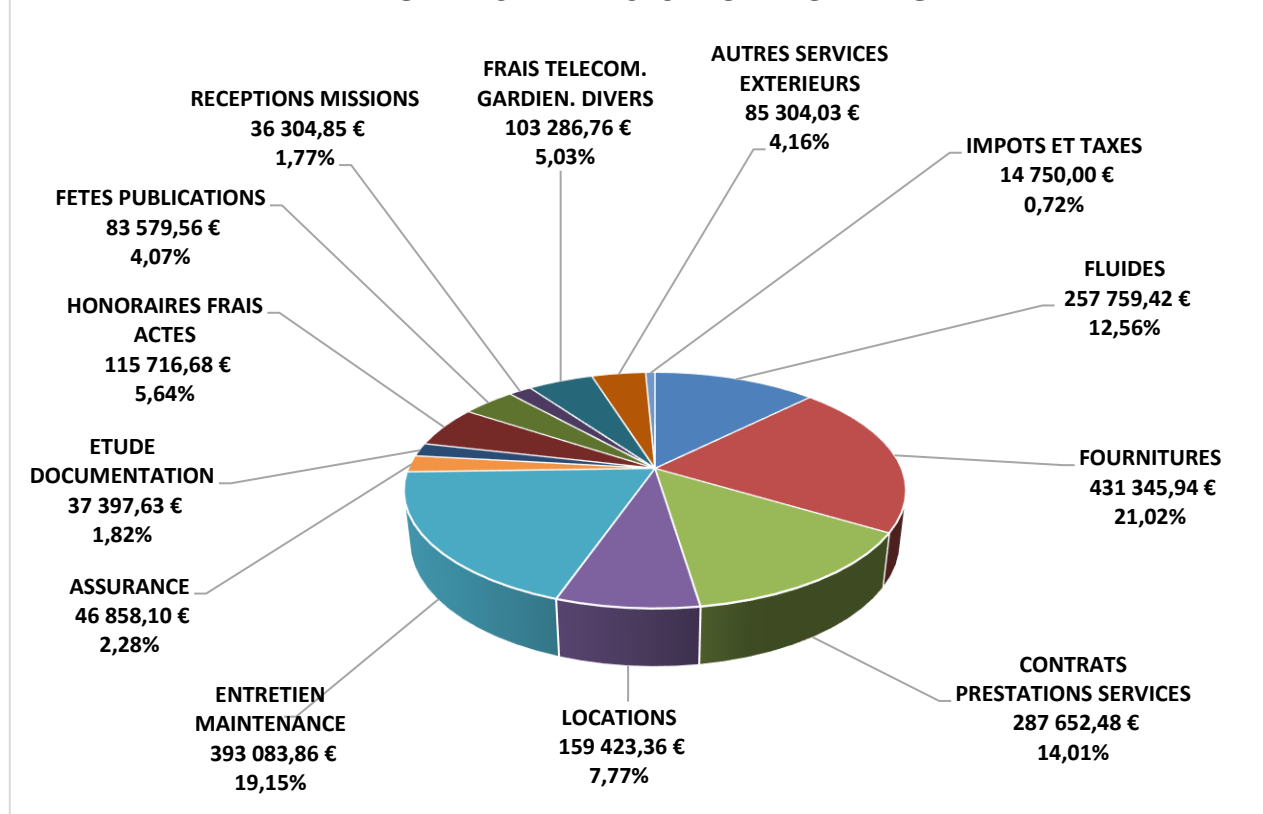
Les dépenses réelles de fonctionnement ont légèrement diminué (-25 102.47 €) entre 2021 et 2020.

Exercice	2 018,00 €	2019	2020	réalisé 2021	évolution 2021/2020
<b>Fonctionnement</b>					
Dépenses	6 955 121,84 €	7 909 726,74 €	7 026 724,16 €	7 001 621,69 €	100%
011 - Charges à caractère général	1 603 143,90 €	1 843 538,30 €	1 757 232,88 €	2 052 462,67 €	117%
012 - Charges de personnel	3 192 495,86 €	2 967 509,96 €	2 721 922,41 €	2 728 649,12 €	100%
014 - Atténuations de produits	189 762,00 €	627 754,00 €	624 393,00 €	650 687,00 €	104%
65 - Autres charges gestion courante	1 649 430,03 €	2 118 765,66 €	1 561 745,75 €	1 529 826,22 €	98%
66 - Charges financières	37 139,51 €	32 421,65 €	27 588,99 €	22 438,51 €	81%
67 - Charges exceptionnelles	985,71 €	3 886,80 €	25 486,46 €	17 558,17 €	69%
68 - Dotations aux provisions	25 250,00 €	18 584,79 €	- €	- €	

- **Charges à caractère général (chapitre 11)**

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 052 462.67 € et ont augmenté de 17 %.

## REPARTITION DES DEPENSES A CARACTERE GENERAL



Les postes *fournitures*, *entretien/maintenance*, *contrats de prestation services* et les *fluides* forment les deux tiers du total des dépenses de ce chapitre.

Exercice	2018	2019	2020	CA 2021	évolution 2021/2020
<b>Fonctionnement</b>					
Dépenses	6 955 121,84 €	7 909 726,74 €	7 026 724,16 €	7 001 621,69 €	100%
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>1 603 143,90 €</b>	<b>1 843 538,30 €</b>	<b>1 757 232,88 €</b>	<b>2 052 462,67 €</b>	<b>117%</b>
FLUIDES	204 054,97 €	220 679,28 €	174 612,19 €	257 759,42 €	148%
FOURNITURES	356 607,51 €	392 670,20 €	428 879,98 €	431 345,94 €	101%
CONTRATS PRESTATIONS SERVICES	- €	95 165,25 €	259 057,08 €	287 652,48 €	111%
LOCATIONS	156 311,01 €	155 571,65 €	123 123,81 €	159 423,36 €	129%
ENTRETIEN MAINTENANCE	307 340,29 €	337 684,24 €	352 886,51 €	393 083,86 €	111%
ASSURANCE	43 062,14 €	36 534,76 €	39 294,55 €	46 858,10 €	119%
ETUDE DOCUMENTATION	34 487,06 €	17 491,61 €	5 867,30 €	37 397,63 €	637%
HONORAIRES FRAIS ACTES	96 407,52 €	214 289,81 €	123 054,83 €	115 716,68 €	94%
FETES PUBLICATIONS	163 037,30 €	123 031,55 €	75 278,14 €	83 579,56 €	111%
RECEPTIONS MISSIONS	60 141,44 €	54 693,30 €	25 690,58 €	36 304,85 €	141%
FRAIS TELECOM. GARDIEN. DIVERS	86 847,70 €	98 215,96 €	81 167,62 €	103 286,76 €	127%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	83 815,96 €	86 581,69 €	57 311,29 €	85 304,03 €	149%
IMPOTS ET TAXES	11 031,00 €	10 929,00 €	11 009,00 €	14 750,00 €	134%

- ✓ Le poste **fournitures diverses** (431 345.94 €) représente 21.02 % des dépenses à caractère général. Ce poste a progressé de 1%. Si l'année 2020 avait été marquée par une forte augmentation du compte *60632 fourniture de petit équipement (commande de masques, gel hydro alcoolique pendant la crise COVID)*, l'année 2021 s'inscrit dans un retour à une situation normale : les montants restant proches de ceux d'avant crise.
- ✓ Le poste **entretien et maintenance** (393 083.86 €) a fortement augmenté soit + 29% (+ 36 299.55 €). Cette augmentation porte principalement sur l'entretien de bâtiments publics (école, hôtel de ville, complexe sportif (halles et logement du complexe...)). Ces dépenses concernent l'entretien des chaudières, des réparations diverses (plomberie, électricité, biens mobiliers...)
- ✓ Le poste **contrats de prestations de service** (287 652.48 €) a augmenté de 11 %. L'année 2020 a été une année pleine pour la réalisation de marché de gestion du temps périscolaire et multi accueil, mais impactée par la crise Covid. L'année 2021 correspond à une année normale.

- ✓ Les **fluides** (257 759.42 €) ont augmenté de 48 % déjà par l'amointrissement de l'impact de la crise covid et la réouverture des équipements au public mais aussi par l'augmentation des coûts de l'énergie en fin d'année.
- ✓ Les dépenses de **locations** (159 423.36 €) ont augmenté de 29 %, de même que les dépenses de **fêtes et publications** (83 579.56 €) pour 11 % et **réceptions/missions** (36 304.85 €) pour 41 %. La raison en est la fin de crise covid et la possibilité pour la commune de renouer avec les fêtes et cérémonies communales.
- ✓ Le poste **honoraires et frais d'actes** (115 716.68€) a diminué de 6 %. Les postes **assurances** (46 858.10 €) et **impôts et taxes** (14 750 €) ont légèrement augmenté. Cette progression provient pour le premier poste sur des compléments d'assurance dommages ouvrages et pour le second de l'application d'un taux de TEOM sur les propriétés du domaine privé de la commune.
- ✓ Les **frais** liés à la téléphonie, l'affranchissement, le gardiennage et le nettoyage ont augmenté de 27% et s'élèvent à 103 286.76 €. Cette augmentation concerne principalement les frais de nettoyage des locaux qui passent de 46 060, 53 € en 2020 à 62 740 € en 2021.
- ✓ Les dépenses liées aux **prestations extérieures** (85 304.03 €) ont progressé de 49 % avec une augmentation du cout de services mutualisés relatif à l'urbanisme et l'intervention de prestataires extérieurs sur des domaines particuliers (hygiène alimentaire, handisport...).

- **Les charges de personnel**

Les dépenses de personnel augmentent très légèrement entre 2021 (2 728 649.12 €) et 2020 (2 721 922.41 €) pour les raisons suivantes :

- L'augmentation du smic pour une partie des agents de catégorie C n'a porté que sur le dernier trimestre.
- Le poste contractuel aux espaces verts n'a impacté le budget que sur une période de 2 mois
- Dans le même temps, compte tenu d'une baisse de l'absentéisme, le versement du régime indemnitaire et des chèques déjeuner a été minoré.

- **Atténuation de produits**

Ce chapitre concerne le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC), c'est-à-dire, le prélèvement d'une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour un reversement à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Ce chapitre (650 687.00 €) a légèrement augmenté 4 %.

- **Autres charges de gestion courante**

Exercice	2018	2019	2020	réalisé 2021	évolution 2021/2020
<b>65 - Autres charges gestion courante</b>	<b>1 649 430,03 €</b>	<b>2 118 765,66 €</b>	<b>1 561 745,75 €</b>	<b>1 529 826,22 €</b>	<b>98%</b>
651 - droit utilisation - redevances	- €	- €	- €	14 410,60 €	
653 - indemnités Élus et charges	132 242,07 €	142 061,93 €	123 150,80 €	124 214,38 €	101%
654 - pertes sur créances	5 556,88 €	433 085,02 €	- €	17 771,03 €	
655- contribution à l'intercommunalité	991 935,64 €	981 216,04 €	976 573,55 €	990 591,73 €	101%
657 - subventions diverses	519 695,44 €	562 402,67 €	462 004,00 €	382 746,00 €	83%
658 - Charges subv. Gest° courante			17,40 €	92,48 €	531%

Ce chapitre est en baisse de 2 %.

Cette diminution des dépenses est à nuancer pour les raisons suivantes :

- La baisse porte principalement sur les subventions diverses. Pour mémoire, les subventions attribuées en 2020 avaient été attribuées avant la crise COVID ; compte tenu des contraintes (confinement, couvre-feux et limitation des rassemblements), certaines associations n'avaient pas utilisé tous leurs fonds financiers. De fait, leurs demandes 2021 ont été minorées voire absentes. De plus, l'absence de reprise d'un relais petite enfance a accentué cette baisse.
- Dans le même temps, cette diminution a été compensée par des dépenses supplémentaires :
  - Augmentation des contributions aux structures intercommunales (+ 14 018.18 €), y compris la participation au SDMIS ;



- Dépenses nouvelles sur le chapitre avec l'intégration en compte 651 des droits et redevances (logiciel... auparavant imputées à tort en compte de maintenance (+ 14 410.60 €),
- Pertes sur créances ou admission en non-valeur pour 17 771.03 €

Les subventions versées sont les suivantes :

Tiers	Objet	Montant
AMICALE ANCIEN	Subvention 2021	2 000,00 €
AMM	Subvention 2021	3 500,00 €
APSEL	Subvention 2021	350,00 €
ASSOCIATION DES CONCILIEURS	Subvention 2021	300,00 €
CCAS	subvention 2021	41 000,00 €
CHAMBRE METIER	Subvention 2021	1 400,00 €
COS SBM	Subvention 2021	15 000,00 €
DDEN	Subvention 2021	300,00 €
EFMA	Subvention 2021	200,00 €
FONDATION RICHARD	Subvention 2021	100,00 €
GV GYM VOLONTAIRE	subvention 2021	800,00 €
JEUNES SAPEURS	Subvention 2021	400,00 €
LEO LAGRANGE	participation communale 2021	206 812,00 €
LYCEE PAUL CLAU	Subvention 2021	300,00 €
MAISON DE LA PHOTO	Subvention 2021	10 000,00 €
MFR DE VIF	Subvention 2021	100,00 €
MFR DOMBES	Subvention 2021	100,00 €
MFR EYZIN CHAUM	Subvention 2021	200,00 €
MFR LA GRIVE	Subvention 2021	100,00 €
OCCE MAT CHAT P	Subvention 2021	4 645,00 €
OCCE MAT VERCOR	Subvention 2021	2 139,00 €
OCCE PRIM CHAT	Subvention 2021	5 000,00 €
OCCE PRIM VERCO	Subvention 2021	5 000,00 €
SOU DES ECOLES	Subvention 2021	3 000,00 €
VINCENT D INDY	Subvention 2021	80 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>382 746,00 €</b>

Les participations aux structures intercommunales sont :

Tiers	Liquidé	poids
<b>CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES</b>	<b>990 591,73 €</b>	<b>100,00%</b>
SCE DEPARTEMENT INCENDIE SECOURS	114 042,00 €	11,51%
LE VERGER	11 750,00 €	1,19%
SIVOM L ACCUEIL	11 000,00 €	1,11%
SIVU GENDARMERIE	31 255,14 €	3,16%
SYNDICAT INTERCOMMUNAL MUROIS	820 750,00 €	82,85%
SYNDICAT RHODANIEN CABLE	1 794,59 €	0,18%

- **Charges financières**

Enfin, la commune poursuit son désendettement avec une baisse de charges financières (-19 %) passant de 27 588.99 € en 2020 à 22 438.51 en 2021.

- **Charges exceptionnelles**

Les charges exceptionnelles (17 558.17 €) ont porté sur le versement en 2021 de subventions exceptionnelles de 1000 € pour l'associations des officiers, d'annulations de titres pour 10 738.30 €, et de remboursement pour 5819.87 €.

### **Recettes d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement (772 749.78 €) (hors excédents de fonctionnement capitalisés) sont composées du FCTVA, de la taxe d'aménagement et de subventions d'équipement perçues, accessoirement de cautions.

Exercice	2018	2019	2020	CA 2021	évolut. 2021/2020
<b>Investissement</b>					
Recette	663 702,71 €	1 598 801,78 €	323 613,40 €	1 359 022,05 €	
<b>10 - Dotations Fonds divers Réserve</b>	<b>556 997,90 €</b>	<b>1 405 128,93 €</b>	<b>273 991,40 €</b>	<b>1 085 988,15 €</b>	<b>396%</b>
10222 - FCTVA	159 355,27 €	544 886,19 €	164 652,21 €	167 437,74 €	102%
10226 - Taxe aménagement	127 075,56 €	172 100,39 €	101 498,41 €	332 278,14 €	327%
1068 - Excédents de fonctionnement	270 567,07 €	688 142,35 €	7 840,78 €	586 272,27 €	7477%
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>106 408,81 €</b>	<b>181 692,51 €</b>	<b>49 335,00 €</b>	<b>270 273,00 €</b>	<b>548%</b>
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>296,00 €</b>	<b>1 506,00 €</b>	<b>287,00 €</b>	<b>2 760,90 €</b>	<b>962%</b>
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>- €</b>	<b>10 474,34 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	

Elles sont composées :

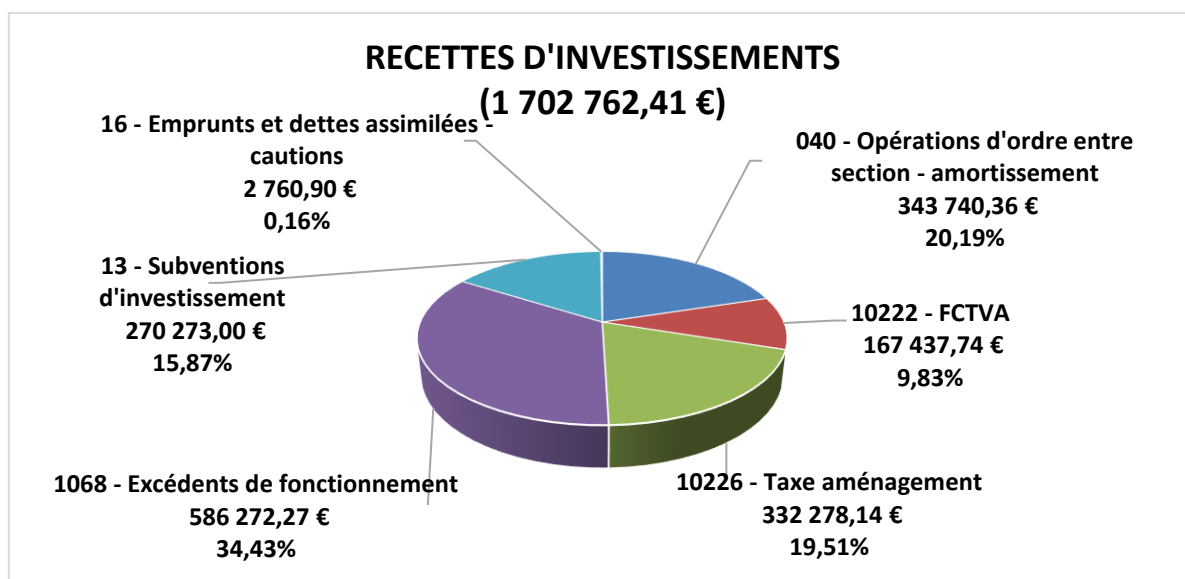
- Pour 332 278.14 € de la taxe d'aménagement, en très forte augmentation de 327.4 % soit une hausse de 230 779.73 € par rapport à 2020. Cette progression est consécutive au démarrage de plusieurs opérations d'urbanismes telles que (O CEDRES (93 313.03 €), Le Parc du Bois rond- ZI (55 051.45 €), OPAC du Rhône (MDR 40 791.41 €).
- Pour 167 437.74 € par le FCTVA (soit une augmentation de 1.7 % par rapport à 2020),
- Pour 270 273 € € sous forme de subventions d'équipement :

Tiers	Objet	CA 2021
REGION AUVERGNE-RHONE ALPES	subvention pour l'achat de purificateur d'air	7 200,00 €
REGION AUVERGNE-RHONE ALPES	subvention - rénovation extérieure primaire Vercors	122 729,00 €
REGION AUVERGNE-RHONE ALPES	subvention - extension HDS 2	63 715,00 €
REGION AUVERGNE-RHONE ALPES	subvention - extension espace rencontre	31 150,00 €
REGION AUVERGNE-RHONE ALPES	subvention - rénovation extérieure maternelle Vercors	29 479,00 €
DPT RHONE	subv. - installation de panneaux photovoltaïques - GS Vercors	8 000,00 €
DPT RHONE	subv. - installation de panneaux photovoltaïques - La calinerie	8 000,00 €
	<b>total</b>	<b>270 273,00 €</b>

- Pour 2 760.90 € sous forme de cautions (logements ou clefs électronique).

Ces recettes réelles représentent 45.38 % des recettes de la section d'investissement.

Les recettes d'investissements se répartissent comme suit :



### Dépenses d'investissement

La commune n'a réalisé que 34 % de ses prévisions de dépenses d'investissement. En effet, les travaux de réhabilitation du logement Vercors (hors désamiantage) et le renforcement de la vidéo protection ont été décalés

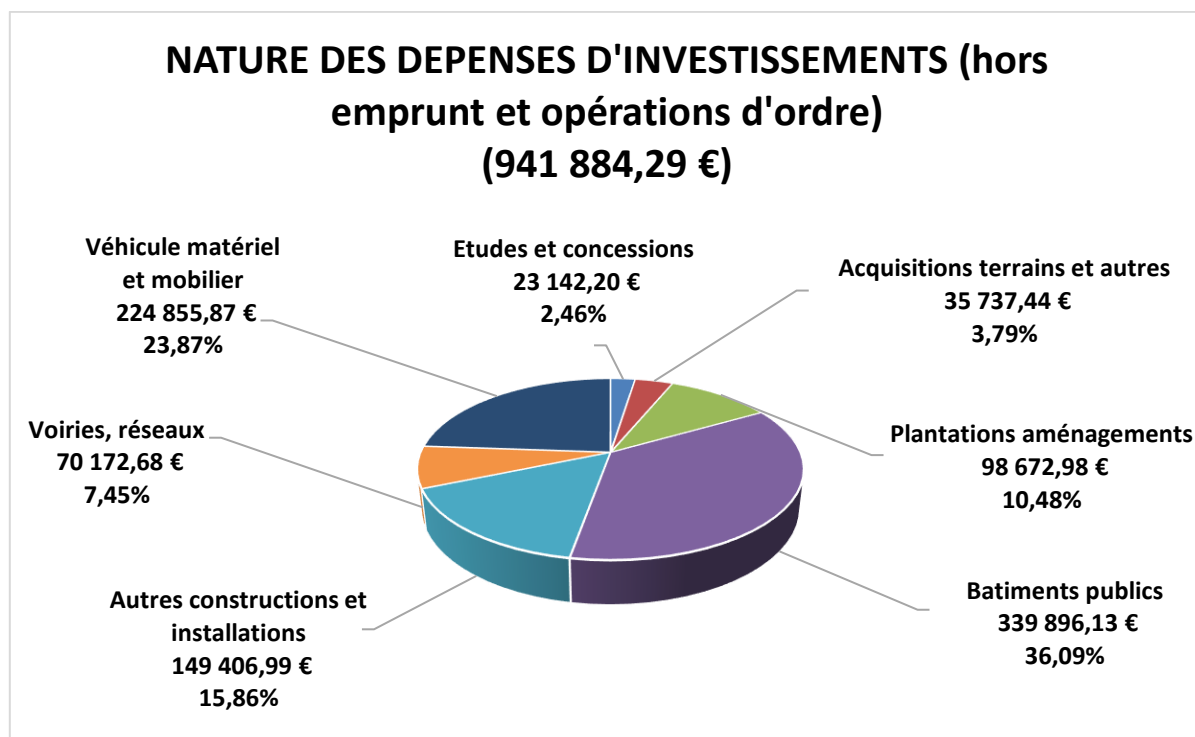
sur 2022, suite au délai d'instruction des dossiers plus longs que prévus. De plus, 870 647,58 € de restes à réaliser sont reportés de fait sur 2022.

chap	DEPENSES	BP + DMs	taux de réalisation	CA 2021
16	Remboursement de la dette	254 000,00 €	99%	251 871,76 €
20	Immo incorporelles	283 396,00 €	8%	23 142,20 €
21	Immo corporelles	2 956 664,58 €	31%	918 742,09 €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3 494 060,58 €</b>	<b>34%</b>	<b>1 193 756,05 €</b>

Les dépenses réelles d'investissement hors opérations d'ordre ou patrimoniales, ont diminué de 23 % entre 2020 et 2021.

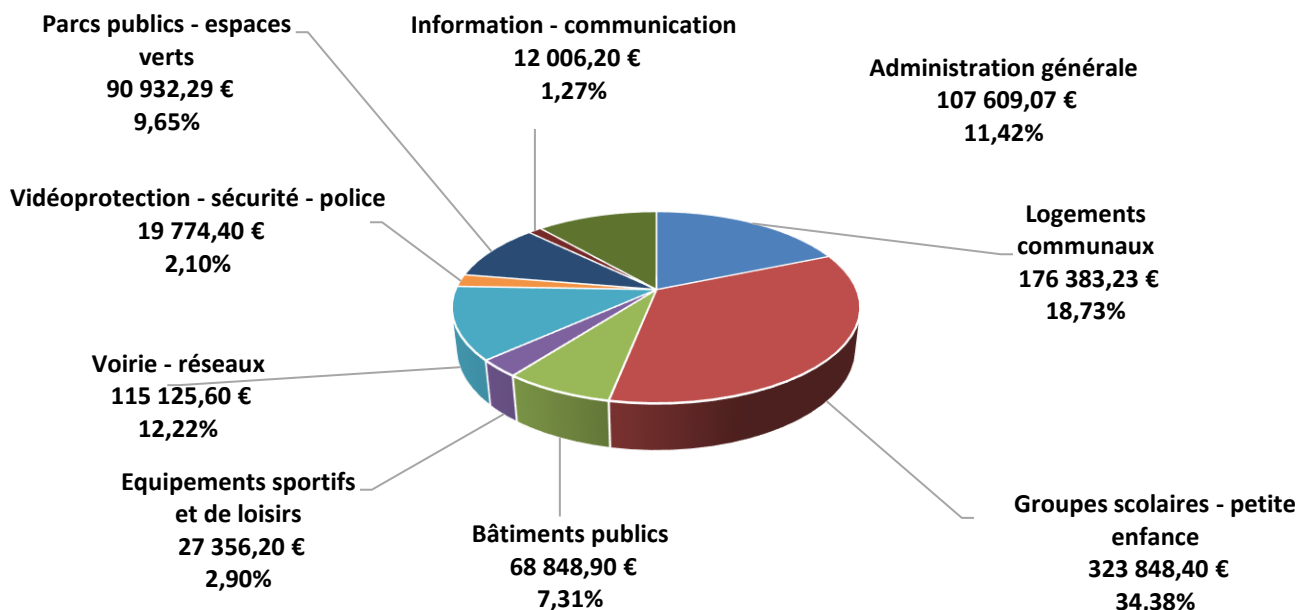
Exercice	2018	2019	2020	CA 2021	évolut. 2021/2020
<b>Dépenses</b>	<b>1 165 543,98 €</b>	<b>1 360 731,72 €</b>	<b>1 565 063,84 €</b>	<b>1 200 912,21 €</b>	
16 - Remboursement d'emprunts	227 625,01 €	236 208,67 €	243 843,31 €	251 871,76 €	103%
20 - Immobilisations incorporelles	51 748,28 €	55 157,37 €	34 201,71 €	23 142,20 €	68%
21 - Immobilisations corporelles	885 498,69 €	1 016 185,15 €	1 142 716,31 €	918 742,09 €	80%

La nature de ces dépenses d'investissement se répartit comme suit :



Ces dépenses ont porté dans les secteurs suivants :

## Secteurs d'investissements



Le tableau suivant recense les principales dépenses d'investissement.

Désignation	cout
Refonte du site internet de la commune	21 882,20 €
GS Vercors - pose de panneaux photovoltaïques	76 714,40 €
Maternelle Vercors - construction d'un garage à vélo	12 542,46 €
Maternelle Vercors - réfection des sanitaires	49 788,47 €
Groupes scolaires - installations de films solaires + stores toiles	27 239,59 €
Groupes scolaires - jeux collectifs - thermocollés	15 506,40 €
Groupes scolaires - divers travaux (électricité, réfection sol, peintures...)	62 876,26 €
Multi accueil la Câlinerie - pose de panneaux photovoltaïques	25 357,57 €
Multi accueil la Câlinerie - pose de jeux	24 870,00 €
Logements Vercors - diagnostic - désamiantage - MO	149 406,99 €
logements Paleyron - MO - désamiantage	22 610,40 €
Préau cour ferme - fresque	17 642,42 €
Complexe sportif - installation de cuves de récupération d'eaux de pluie	49 537,69 €
Ateliers municipaux - pose porte sectionnelle motorisée	13 800,00 €
Kiosque à musique - rénovation	17 385,60 €
Plantations	19 463,73 €
Parc du château - parcours santé	39 804,60 €
Achat de purificateurs d'air	17 988,00 €
Réseau électrique - extension de réseaux	49 152,04 €
Police municipale - divers matériels (armement, taser, caméra piétons...)	13 787,39 €
Alignements voirie - bornage, acquisition, travaux réfection de clôture...	19 391,04 €
Achat de barnums	11 342,40 €

Le surplus des dépenses d'investissement a porté sur des renouvellements de matériels (suite à usure ou après dysfonctionnement) et autres petits travaux nécessaires (branchements, remplacement de poteaux d'incendies...)

➤ **Bilan 2021**

Le compte administratif budget principal s'établi comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	
Recettes	8 518 543,42 €
Dépenses	7 345 362,05 €
Solde	1 173 181,37 €
Résultat antérieur	5 587 461,13 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 760 642,50 €</b>
<b>Investissement</b>	
Recettes	1 702 762,41 €
Dépenses	1 200 912,21 €
Solde	501 850,20 €
Résultat antérieur	- 617 898,69 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 116 048,49 €</b>
<b>RAR</b>	
Recettes	268 500,00 €
Dépenses	- 870 647,58 €
Solde	- 602 147,58 €

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil.

**Le doyen propose au conseil municipal :**

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2021 du budget principal ;

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ADOpte** le compte administratif 2021 du budget principal ;

---

**2022-014. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - AFFECTATION DES RESULTATS**

**Rapporteur : Monsieur JEANNOT**

Après avoir entendu le compte administratif 2020 et après avoir discuté et délibéré sur l'affectation du résultat des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la commune pour l'exercice 2020 ;

Monsieur le Maire revenu dans la salle propose l'affectation des résultats comme suit :

<b>Affectation des résultats</b>	
<b>D001 - déficit d'investissement reporté</b>	<b>116 048,49 €</b>
<b>R1068 - réserve</b>	<b>718 196,07 €</b>
<b>R 002 - report en fonctionnement</b>	<b>6 042 446,43 €</b>

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'affectation des résultats telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.

---

**2022-015. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2022**

**Rapporteur : Monsieur JEANNOT**

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'exercice à venir (année civile). Il doit être voté avant le 31 mars ou le 15 avril dans des cas exceptionnels.

Il est composé de 2 sections :

La section de fonctionnement qui comprend les opérations relatives à l'exploitation courante et régulière des services (produits de la fiscalité locale, charges de personnel, dépenses courantes, subventions aux associations...)

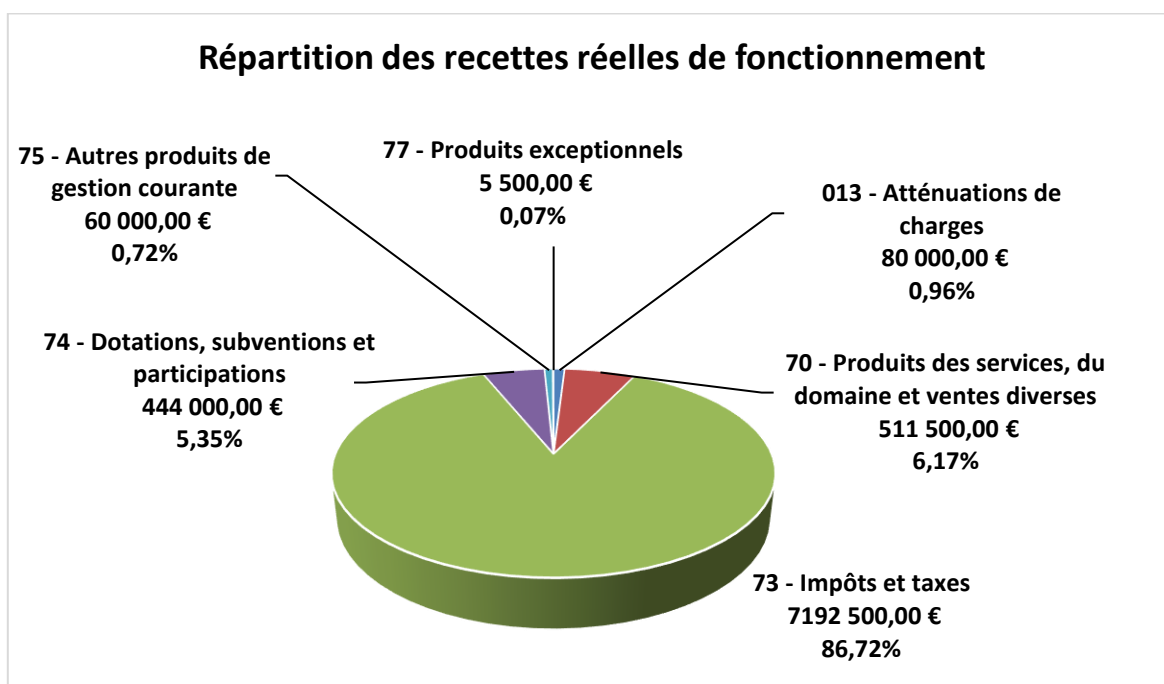
La section d'investissement qui comprend les opérations qui modifient le patrimoine de la collectivité (travaux, études, acquisitions immobilières...)

Le budget principal prévisionnel de la commune est pour l'année 2022 de 22 287 938.93 € en hausse de 7 % par rapport au BP 2021, réparti à hauteur de :

- 14 344 446.43 € pour la section de fonctionnement (soit 64.36 %)
- 7 943 492.50 € pour la section d'investissement (35.64 %).

#### Recettes de fonctionnement :

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à un total de 8 293 500 € et se répartissent comme suit :



Cette prévision est en augmentation de 3.42 % par rapport à l'année 2021.

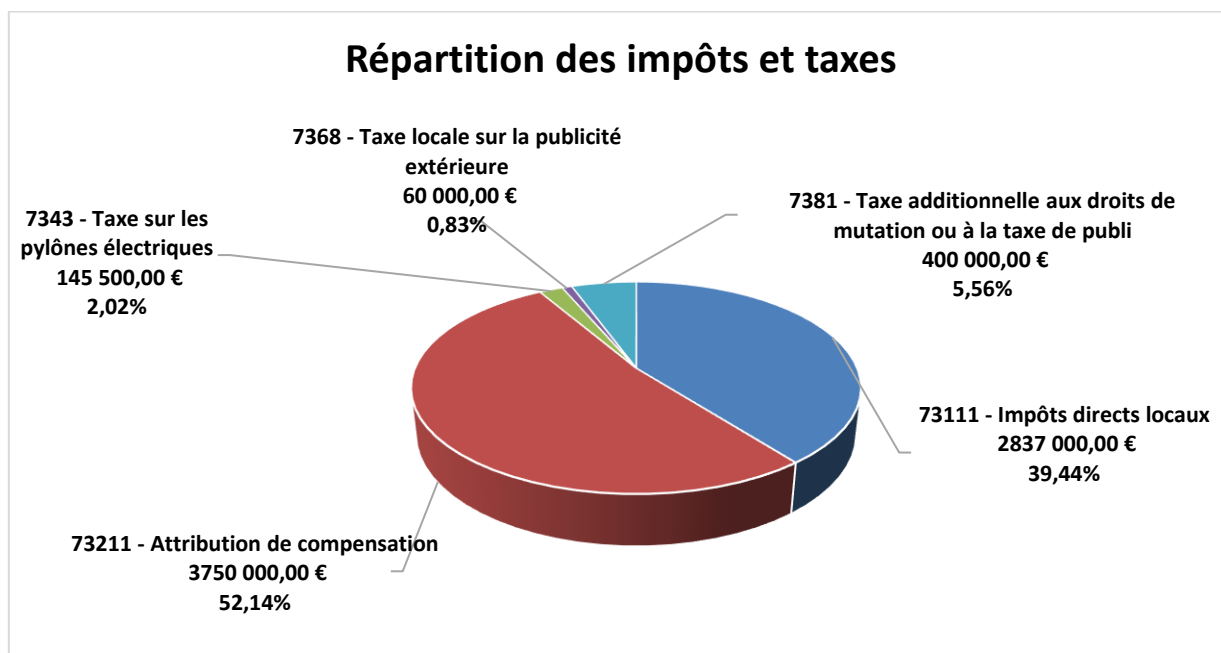
compte	BP 2019	BP 2020	BP 2021	évol 2022/2021	BP 2022
013 - Atténuations de charges	92 500,00 €	178 500,00 €	160 500,00 €	50%	80 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	513 000,00 €	550 000,00 €	474 500,00 €	108%	511 500,00 €
73 - Impôts et taxes	6 422 100,00 €	7 012 800,00 €	7 018 000,00 €	102%	7 192 500,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	367 300,00 €	268 700,00 €	254 000,00 €	175%	444 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	78 500,00 €	73 500,00 €	75 000,00 €	80%	60 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	4 000,00 €	- €	7 000,00 €	79%	5 500,00 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €	- €	30 300,00 €	0%	- €
<b>TOTAL RECETTES RELLES DE CONTIONNEMENT</b>	<b>7 477 400,00 €</b>	<b>8 083 500,00 €</b>	<b>8 019 300,00 €</b>	<b>103%</b>	<b>8 293 500,00 €</b>

#### Impôts et taxes

Les impôts et les taxes forment 86.72 % des recettes réelles de fonctionnement.

La prévision augmente de 2.48 % par rapport à 2021.

Compte	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Evol 2022/2021	BP 2022
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>6 422 100,00 €</b>	<b>7 012 800,00 €</b>	<b>7 018 000,00 €</b>	<b>102%</b>	<b>7 192 500,00 €</b>
73111 - Impôts directs locaux	2 770 000,00 €	2 800 000,00 €	2 866 000,00 €	99%	2 837 000,00 €
73211 - Attribution de compensation	2 910 000,00 €	3 622 000,00 €	3 600 000,00 €	104%	3 750 000,00 €
73212 - Dotation de solidarité communautaire	215 600,00 €	- €	- €		- €
73221 - FNGIR	38 000,00 €	- €	- €		- €
7336 - Droits de place	6 000,00 €	- €	- €		- €
7343 - Taxe sur les pylônes électriques	132 500,00 €	135 800,00 €	142 000,00 €	102%	145 500,00 €
7368 - Taxe locale sur la publicité extérieure	50 000,00 €	55 000,00 €	60 000,00 €	100%	60 000,00 €
7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	300 000,00 €	400 000,00 €	350 000,00 €	114%	400 000,00 €



#### La commune maintient ses taux de taxes foncières.

La prévision budgétaire en matière **d'impôts directs locaux** est portée à 2 837 000 € soit une diminution de 1 % par rapport à l'année précédente. Cette prévision se base sur le réalisé 2021, année durant laquelle a été opérée la réforme de la taxe d'habitation. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales est remplacée par l'ajout du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux obtenu est pondéré par un coefficient qui maintient le même produit de taxe d'habitation perçu en 2020 (soit environ 1.1 M €). La compensation s'opère par le chapitre dotation.

Pour mémoire, **l'attribution de compensation** a fait l'objet de deux délibérations courant 2021 portant son montant à 3 780 404 €, en intégrant :

- Une évolution liée au dynamisme des ressources, soit + 141 989 €.
- Une évolution du montant du FPIC de 26 294 €.

Prenant en compte ces évolutions, la prévision est augmentée de 4 % par rapport au BP 2021 pour la porter à 3 750 000 €.

La recette prévue de la **taxe additionnelle sur les droits de mutation** est augmentée de 50 000 € (soit +14 %). Cette recette est dépendante du marché de l'immobilier et est difficile à cerner. Cependant, cette recette prend en compte en partie le dynamisme actuel du marché sur le secteur.

Sans augmentation de son taux, la **taxe locale sur la publicité extérieure** est maintenue l'identique de la prévision 2021 ;

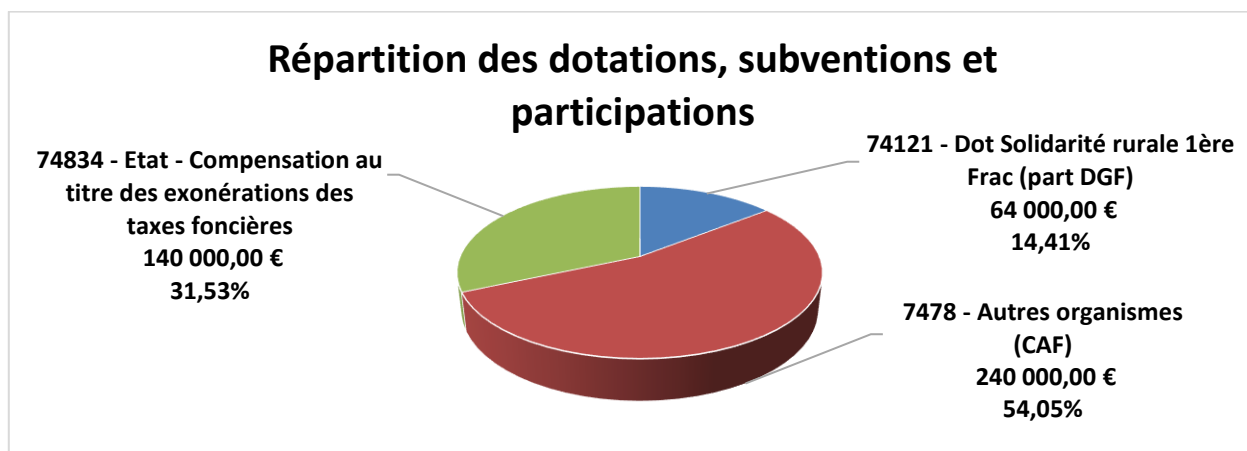
La prévision de la **taxe sur les pylônes électriques** augmente de 2% pour l'année 2022.

#### Dotations, subventions et participations

Les dotations, subventions et participations forment 5.36 % des recettes réelles de fonctionnement (444 000 €).

La prévision augmente de 75 % par rapport à 2021.

Compte	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Evol 2022/2021	BP 2022
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>556 800,00 €</b>	<b>367 300,00 €</b>	<b>268 700,00 €</b>	<b>254 000,00 €</b>	<b>175%</b>	<b>444 000,00 €</b>
7411 - Dotation forfaitaire	138 400,00 €	- €	- €	- €		- €
74121 - Dot Solidarité rurale 1ère Frac	61 200,00 €	63 300,00 €	63 700,00 €	63 000,00 €	102%	64 000,00 €
7478 - Autres organismes	290 000,00 €	260 000,00 €	180 000,00 €	152 000,00 €	158%	240 000,00 €
748313 - Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	20 200,00 €	20 000,00 €	- €	- €		- €
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	2 000,00 €	4 000,00 €	- €	4 000,00 €	3500%	140 000,00 €
74835 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	20 000,00 €	20 000,00 €	25 000,00 €	35 000,00 €		- €
7488 - Autres attributions et participations	25 000,00 €	- €	- €	- €		- €



La principale **dotations** de ce chapitre (54.05 %) est celle attribuée par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) dans le cadre des différentes missions exercées par la commune envers des jeunes enfants (multi accueil, périscolaire et centre aéré). Celle-ci est augmentée de 58 % pour tenir compte du réalisé de l'année 2021.

La dotation au titre des **exonérations des taxes foncières** est portée à 140 000 €.

La **dotations de solidarité rurale** est la seule partie de la dotation globale de fonctionnement dorénavant perçue par la commune. Cette prévision porte sur un montant augmenté de 2 % et est porté à 64 000 €.

#### Produits des services :

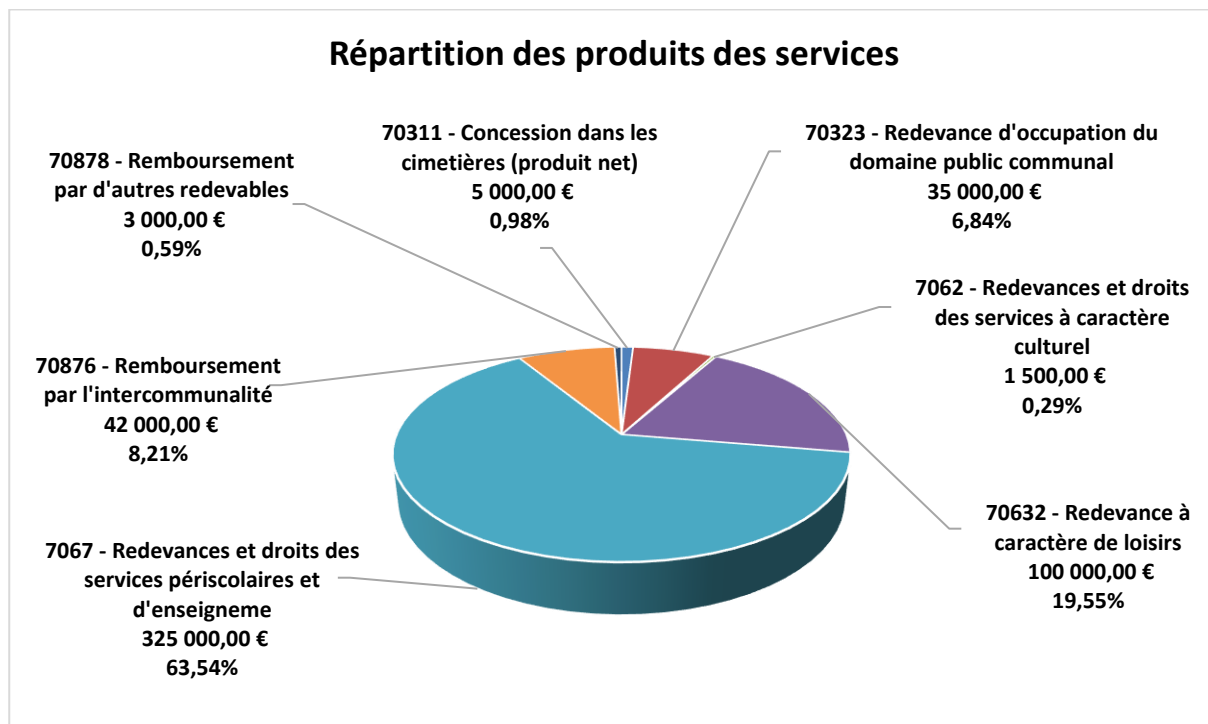
Les produits des services représentent 6.17 % des recettes réelles de fonctionnement (511 500 €).

La prévision en matière de produits des services est en hausse de 8 %.

Compte	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Evol 2022/2021	BP 2022
<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>513 500,00 €</b>	<b>513 000,00 €</b>	<b>550 000,00 €</b>	<b>474 500,00 €</b>	<b>108%</b>	<b>511 500,00 €</b>
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	167%	5 000,00 €
70323 - Redevance d'occupation du domaine public communal	30 000,00 €	28 000,00 €	40 000,00 €	35 000,00 €	100%	35 000,00 €
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	3 500,00 €	5 000,00 €	3 500,00 €	1 500,00 €	100%	1 500,00 €
70632 - Redevance A caractère de loisirs	85 000,00 €	90 000,00 €	50 000,00 €	85 000,00 €	118%	100 000,00 €
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne	380 000,00 €	380 000,00 €	450 000,00 €	349 000,00 €	93%	325 000,00 €
70876 - Remboursement par l'EPCI de rattachement	- €	- €	- €	- €		42 000,00 €
70878 - Remboursement par d'autres redevables	10 000,00 €	5 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	300%	3 000,00 €



## Répartition des produits des services



Les redevances restauration scolaire / périscolaire et la redevance à caractère de loisirs (accueil de loisirs) forment les produits des services les plus importants puisqu'ils représentent 83.09 % des recettes de ce chapitre.

Avec la fin de la crise Covid amorcée dès 2021, la situation en matière de perception de ces recettes s'inscrit dans un retour à *la normale*.

La prévision globale en matière de **redevance de restauration scolaire, périscolaire et même en jeu** est maintenue comme l'année passée.

Celle relative à la redevance **des services à caractère culturel** reste stable. La prévision sur la **redevance d'occupation du domaine public** (antennes téléphoniques, câlinerie) reste identique. Elle intègre aussi les sommes perçues au titre des droits de places (marchés hebdomadaires et de Noël), ainsi que toute autre occupation des sols (salles communales...).

Seule modification de ce chapitre, l'intégration de la **dotation au groupement de rattachement**, auparavant intégrée au chap. 013 (atténuation de charges). Cette prévision correspond au remboursement par la CCEL du rebouchage des trous sur les voies, prestation réalisée par les services communaux.

Exceptée la création de nouveaux services publics tarifés, ce chapitre ne devrait pas connaître d'évolution substantielle.

### Atténuation de charges, autres produits de gestions courante et produits exceptionnels

Ces trois chapitres cumulés forment 1.75 % des recettes réelles de fonctionnement.

compte	BP 2019	BP 2020	BP 2021	évol 2022/2021	BP 2022
013 - Atténuations de charges	92 500,00 €	178 500,00 €	160 500,00 €	50%	80 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	78 500,00 €	73 500,00 €	75 000,00 €	80%	60 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	4 000,00 €	- €	7 000,00 €	79%	5 500,00 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €	- €	30 300,00 €	0%	- €

La prévision relative au chapitre **atténuation de charges** est en baisse de 50 % par rapport à 2021 pour les raisons suivantes :

- Transfert de la participation de la CCEL (convention voirie) dans le chapitre produit des services,
- Baisse de l'absentéisme et en conséquence, réduction du remboursement des indemnités journalières afférentes,
- Réduction du remboursement par l'association Léo LAGRANGE des salaires chargés d'agents titulaires mis à disposition dans le cadre de l'organisation du temps périscolaire et même en jeu, suite à départ d'un agent.

La prévision relative au chapitre **autres produits de gestion courante** est elle aussi en baisse (-20 %). Cette prévision porte sur les revenus locatifs perçus par la commune. Avec la prochaine réhabilitation des logements du bâtiments Vercors en 2022, 5 logements ne seront pas loués et ne permettront pas la perception de loyers.

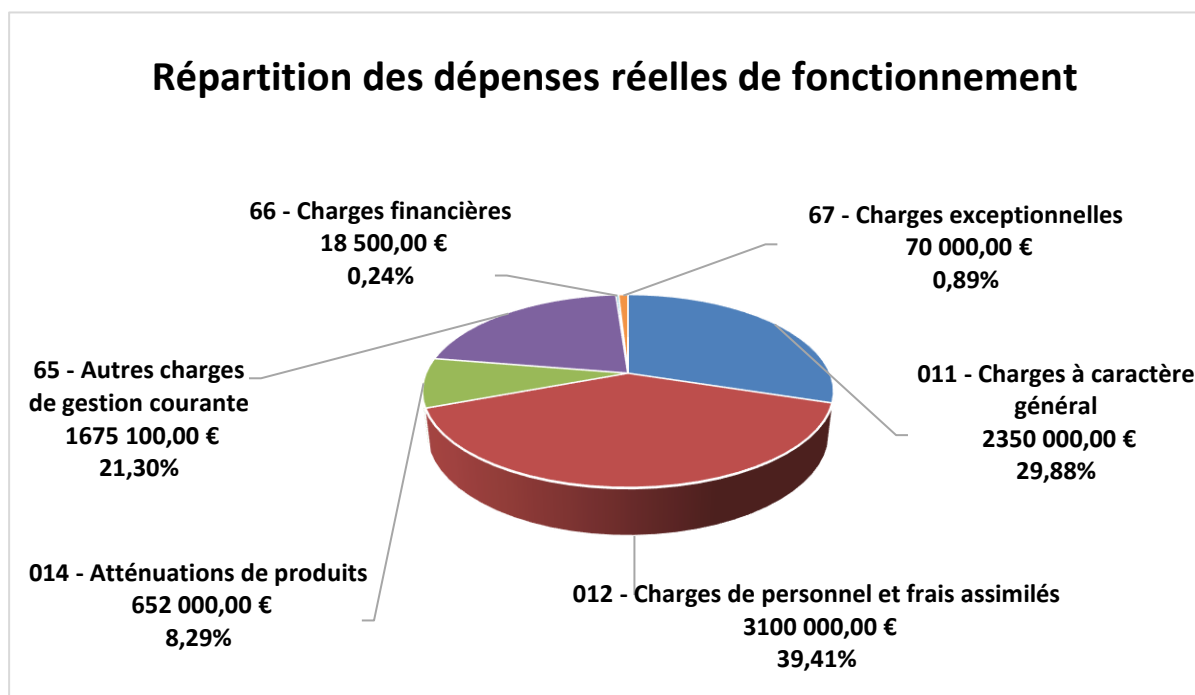
Pour les produits exceptionnels (chap. 77), cette prévision reste sensiblement équivalente à celle de 2021 et prend en compte des régularisations suite à des trop versés sur des exercices précédents.

Avec l'intégration du résultat de fonctionnement antérieur (6 042 446.43 €) et les opérations d'ordre (8 500 € - amortissement de subvention d'équipement), les recettes de fonctionnement s'élèvent à 14 344 446.43 €.

### Dépenses de fonctionnement :

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 7 865 600 € soit une hausse de 6 %. Ces dépenses se répartissent comme suit :

Compte	BP 2019	BP 2020	BP 2021	évol 2022/2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	1 800 000,00 €	2 000 000,00 €	2 100 000,00 €	112%	2 350 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 400 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	103%	3 100 000,00 €
014 - Atténuations de produits	190 000,00 €	628 000,00 €	628 000,00 €	104%	652 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 700 000,00 €	1 700 000,00 €	1 600 000,00 €	105%	1 675 100,00 €
66 - Charges financières	37 000,00 €	29 000,00 €	24 000,00 €	77%	18 500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €	25 000,00 €	70 000,00 €	100%	70 000,00 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>7 129 000,00 €</b>	<b>7 382 000,00 €</b>	<b>7 422 000,00 €</b>	<b>106%</b>	<b>7 865 600,00 €</b>

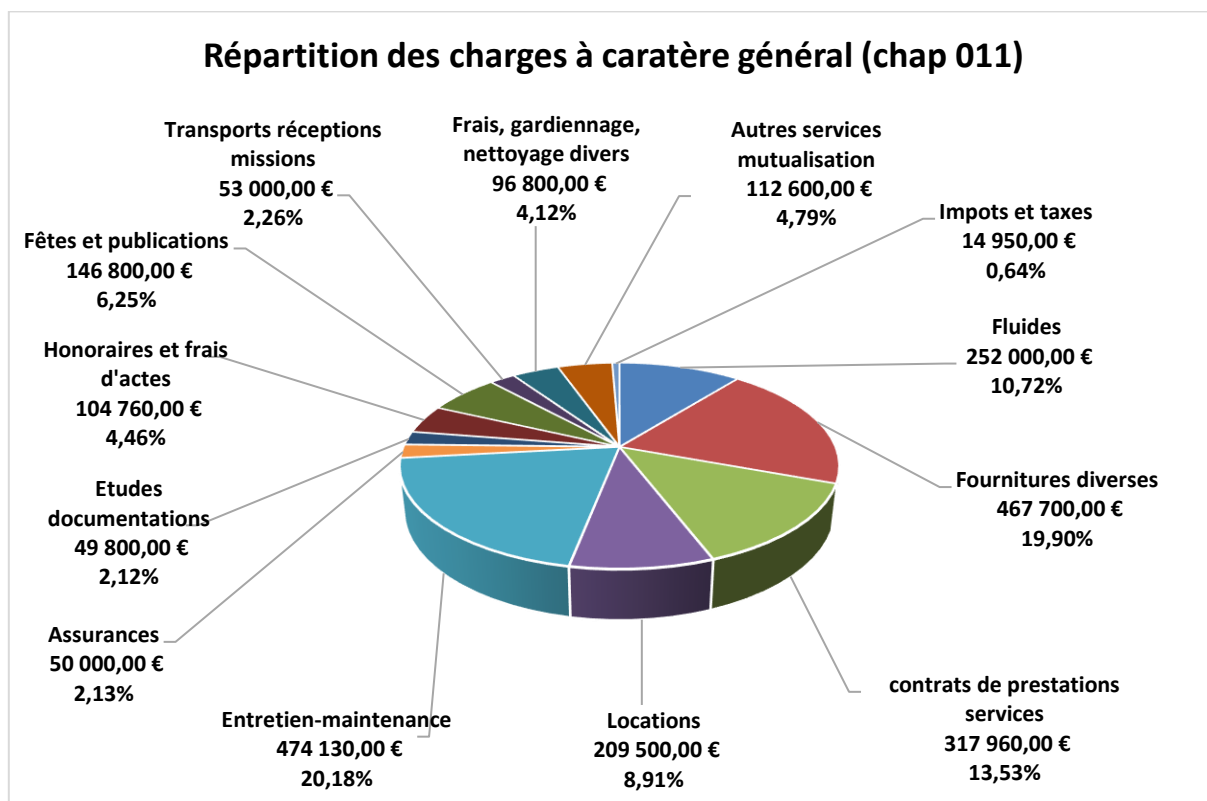


Les dépenses de personnel forment la principale dépense, suivie des charges à caractère général et autres charges de gestion courante. Ces trois chapitres cumulés forment 90.59 % des dépenses réelles de fonctionnement.

### Charges à caractère général (chapitre 011)

La prévision du montant des charges à caractère général (chapitre 011) augmente de 12 % par rapport à la prévision 2021 portant ledit chapitre à hauteur de 2 350 000 €.

Compte	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	évol 2022/2021	BP 2022
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>1 703 000,00 €</b>	<b>1 800 000,00 €</b>	<b>2 000 000,00 €</b>	<b>2 100 000,00 €</b>	112%	<b>2 350 000,00 €</b>
Fluides	199 000,00 €	197 300,00 €	209 000,00 €	204 500,00 €	123%	252 000,00 €
Fournitures diverses	385 300,00 €	410 730,00 €	449 800,00 €	471 600,00 €	99%	467 700,00 €
contrats de prestations services	40 000,00 €	- €	291 400,00 €	354 000,00 €	90%	317 960,00 €
Locations	171 850,00 €	197 400,00 €	152 750,00 €	166 800,00 €	126%	209 500,00 €
Entretien-maintenance	327 880,00 €	356 580,00 €	362 500,00 €	350 500,00 €	135%	474 130,00 €
Assurances	37 500,00 €	37 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	125%	50 000,00 €
Etudes documentations	29 250,00 €	18 750,00 €	18 600,00 €	20 500,00 €	243%	49 800,00 €
Honoraires et frais d'actes	109 100,00 €	163 000,00 €	107 200,00 €	112 800,00 €	93%	104 760,00 €
Fêtes et publications	143 400,00 €	157 640,00 €	124 050,00 €	135 600,00 €	108%	146 800,00 €
Transports réceptions missions	56 850,00 €	53 150,00 €	60 700,00 €	52 000,00 €	102%	53 000,00 €
Frais, gardiennage, nettoyage divers	92 100,00 €	92 600,00 €	90 900,00 €	101 400,00 €	95%	96 800,00 €
Autres services mutualisation	99 270,00 €	104 850,00 €	81 600,00 €	78 800,00 €	143%	112 600,00 €
Impots et taxes	11 500,00 €	11 000,00 €	11 500,00 €	11 500,00 €	130%	14 950,00 €



La commune s'inscrit toujours dans une volonté de maîtrise des dépenses de charges à caractère général. Si certains postes ont pu augmenter d'autres sont en diminution en lien avec les besoins des services.

Le poste **entretien- maintenance** forme 20.18 % des dépenses, suivies par les postes **fournitures diverses** (19.90 %), **contrat de prestation de services** (13.53 %), les postes **fluides** (10.72 %) et **locations** (8.91 %). Ces 5 postes totalisent 73.24 % des dépenses de caractère général.

Le poste **entretien maintenance** augmente de 35 %. Ce poste porte sur la maintenance du matériel (photocopieuses, ordinateurs, chaudières...) et l'entretien et la réparation de véhicules, bâtiments, réseaux (poteaux incendies), terrains..., des vérifications sécuritaires des bâtiments ouverts au public... qui nécessitent des mises en conformité. L'augmentation porte sur l'accentuation de l'entretien des terrains et notamment la prise en charge, auparavant réalisé par la CCEL, d'espaces verts par la commune, ainsi que l'entretien et la réparation de réseaux (hors assainissement et eau potable).

Le poste **fluide** augmente de 23 %, pour tenir compte des augmentations des prix du carburant, du gaz et de l'électricité de ces dernières semaines

Le poste **locations mobilières** augmente de 26 %. Ces locations portent sur des photocopieuses, des imprimantes, le matériel des illuminations, des chaises et tout autre matériel nécessaire à la réalisation de spectacles et autres matériels roulants (nacelle par exemple). L'augmentation porte principalement sur la location de matériel lors de l'organisation de spectacles et autres prestations prévues dans le cadre de la programmation culturelle ou de festivités (marché de Noël...).

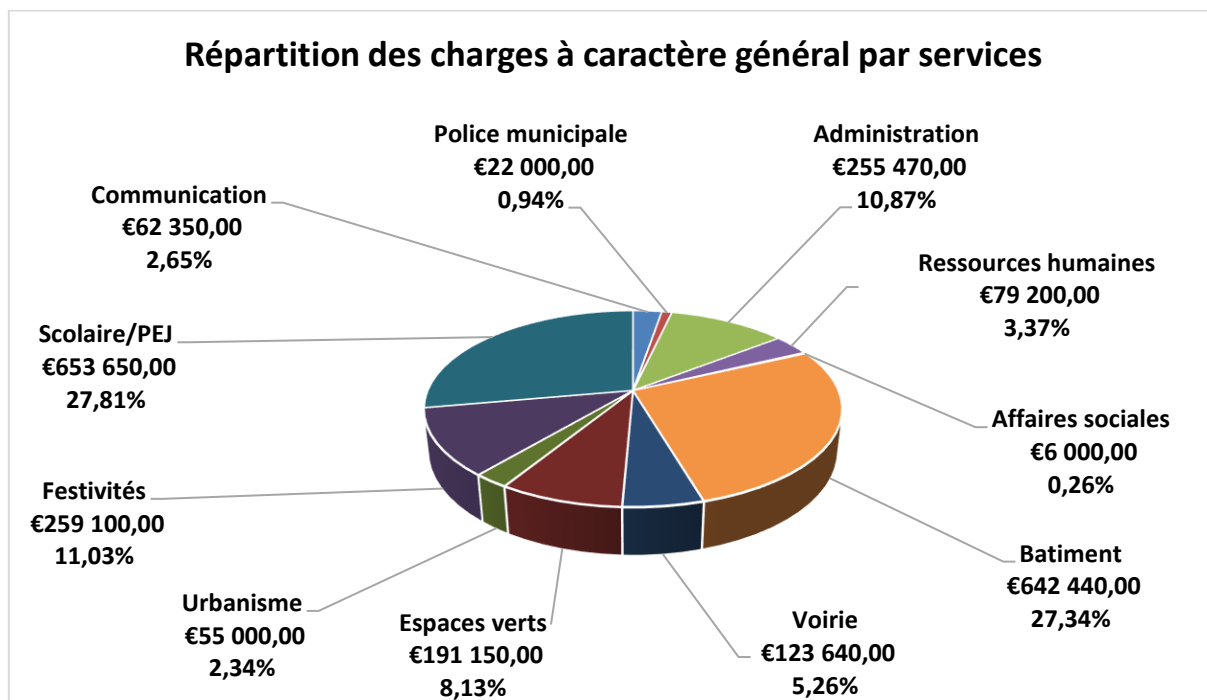
Le poste **assurance** est en hausse de 25 % pour tenir compte du montant des assurances dommage ouvrage lié à la réhabilitation des logements Vercors.

Le poste **impôts** et taxes est en hausse pour tenir compte de la mise en place d'un taux de TEOM qui impacte les propriétés du domaine privé communal.

Le poste **autres services extérieurs** augmente pour prendre en compte le coût de la mutualisation des prestations d'urbanisme par la CCEL (coût lié aux différentes autorisations d'urbanismes déposées et examinées), taux qui a doublé en 2021. Ce poste porte aussi sur la mutualisation du service RH avec la CCEL et l'intervention de prestataires extérieurs (gestion du temps et extrascolaire).

Les postes **fournitures diverses, contrats de prestations de services, honoraires et frais d'actes, frais divers, gardiennage, nettoyage** sont en légère baisse.

Les secteurs de dépenses à caractère général sont les suivants :



#### Charges de personnel (chapitre 012) :

Cette prévision augmente de 3 %. Elle prend en compte les éléments suivants :

- La création de deux postes de contractuels aux services techniques sur quatre mois (service bâtiment) et six mois (service espaces Verts) en renfort sur les périodes estivales.
- L'impact de la création de trois postes sur des emplois permanents dont deux sont occupés depuis la fin de l'année 2021 (communication et urbanisme), le dernier portant sur le service bâtiment,
- L'avancement de grade et des révisions du régime indemnitaire suite aux évaluations professionnelles des agents,
- L'augmentation réglementaire du traitement des agents de la catégorie C (application de deux décrets de décembre 2021)
- Les coûts relatifs à l'organisation d'une élection supplémentaire (présidentielle et législatives).

#### Atténuation de produits (chapitre 014):

Ce chapitre augmente de 4 % pour s'aligner sur le réalisé 2021. Pour mémoire, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

## Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Compte	BP 2019	BP 2020	BP 2021	évol 2022/2021	BP 2022
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 700 000,00 €</b>	<b>1 700 000,00 €</b>	<b>1 600 000,00 €</b>	<b>105%</b>	<b>1 675 100,00 €</b>
Redevance concession, brevet	- €	- €	- €		33 000,00 €
Rémunération/cotisations élus	142 000,00 €	131 000,00 €	135 100,00 €	107%	145 100,00 €
Créances éteintes	5 500,00 €	4 000,00 €	33 900,00 €	15%	5 000,00 €
Participations versées à l'intercommunalité	976 000,00 €	989 000,00 €	981 000,00 €	101%	992 000,00 €
Participations et subventions aux association et autres	576 500,00 €	576 000,00 €	450 000,00 €	111%	500 000,00 €

Ce chapitre est en hausse 5 % et porte sur :

- Les redevances ou droit d'utilisation de logiciel : ces sommes étaient auparavant payées sur la maintenance. Pour une meilleure transparence comptable, elles seront dorénavant acquittées sur ce chapitre.
- Les indemnités, cotisations sociales afférentes et formations relatives aux élus (prévision stable),
- Les contributions versées aux différentes structures intercommunales auxquelles la commune adhère (prévision stable)
- Les subventions de fonctionnement versées aux personnes de droit de privé que sont les associations locales notamment, le CCAS, le délégataire du multi accueil la Câlinerie. Le montant global est en hausse par rapport à 2021 et s'inscrit dans un retour à la normale des activités associatives. Les montants des subventions attribuées dans le cadre du budget sont listés dans le tableau ci-après :

<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	<b>Avis de la commission</b>
Jeunes Sapeurs Pompiers de l'Est-Lyonnais	400,00 €
AASP Amicale Anciens Sapeurs Pompiers	2 000,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	4 000,00 €
COS du personnel de la commune SBM	27 000,00 €
ASS conciliateurs	300,00 €
ACENAS	300,00 €
APSEL	350,00 €
Mission locale	14 175,00 €
Association Musicale Muroise	2 000,00 €
Ecole de musique Vincent d'Indy	80 000,00 €
Maison de la photo	10 000,00 €
Gymnastique volontaire	800,00 €
Comité de jumelage de SBM	12 200,00 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	<b>153 525,00 €</b>
<b>FORMATION / EDUCATION</b>	<b>Avis de la commission</b>
Dir. Dep. Educ. Nat. délégation de ST Priest	300,00 €
Esp. Form. Métiers Artis. - CMA isère	300,00 €
MFR DE VIF	100,00 €
MFR LA GRIVE	400,00 €
OCCE Ecole élémentaire Chat Perché	13 815,00 €
OCCE Ecole élémentaire Vercors	13 530,00 €
OCCE Ecole maternelle Chat Perché	1 584,00 €
OCCE Ecole maternelle Vercors	2 126,00 €
Sou des Ecoles	3 000,00 €
<b>TOTAL ENSEIGNEMENT 20</b>	<b>35 155,00 €</b>
<b>PETITE ENFANCE</b>	<b>Avis de la commission</b>
CALINERIE LEO LAGRANGE - régie intéressée	104 316,00
<b>TOTAL PETITE ENFANCE 64</b>	<b>104 316,00 €</b>
CCAS	30 000,00 €
<b>montant total subv et aides accordées</b>	<b>322 996,00</b>
<b>montant non attribué</b>	<b>177 004,00</b>

Un montant de subvention non attribué est inscrit pour tenir compte :

- De la participation à verser au prestataire choisi pour la gestion du multi accueil la Câlinerie. En effet, un renouvellement de la procédure de délégation de service public est en cours actuellement ; cette nouvelle DSP débutera à compter du 1<sup>er</sup> aout 2022.
  - De la participation à verser dans le cadre de la création d'un relais petite enfance (ancien RAM),
  - Compte tenu de la fin de la crise COVID, d'un complément de subvention si nécessaire aux associations déjà attributaires d'une subvention.
- Le montant prévisionnel en matière de créances éteintes ou admises en non-valeur diminue.

#### Charges exceptionnelles (chapitre 67) :

La prévision reste identique à celle de 2021. Elle prend en compte l'éventuel versement de subventions exceptionnelles auparavant versées sur le chapitre précédent.

#### Charges financières (chapitre 66) :

La commune poursuit son désendettement tant en matière de charges financières que dans le cadre du remboursement du capital.

Avec le virement à la section d'investissement (6 103 846.43 €) et la dotation d'amortissement (375 000 €), les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14 344 446.43 €.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est de : 6 470 346.43€

#### Recettes d'investissement :

Les prévisions de recettes réelles en section d'investissement (hors excédents capitalisés) sont en hausse de 68 %.

Compte	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	évol 2022/2021	BP 2022
<b>024 - Produits de cessions</b>	<b>19 190,00 €</b>	<b>19 586,00 €</b>	<b>19 586,00 €</b>	<b>20 686,00 €</b>	<b>115%</b>	<b>23 686,00 €</b>
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>240 000,00 €</b>	<b>634 800,00 €</b>	<b>173 000,00 €</b>	<b>277 400,00 €</b>	<b>120%</b>	<b>332 000,00 €</b>
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>97 977,00 €</b>	<b>273 000,00 €</b>	<b>138 501,00 €</b>	<b>146 001,00 €</b>	<b>268%</b>	<b>390 764,00 €</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>357 167,00 €</b>	<b>927 386,00 €</b>	<b>331 087,00 €</b>	<b>444 087,00 €</b>	<b>168%</b>	<b>746 450,00 €</b>

Ces recettes sont composées de :

#### De recettes financières :

- La prévision de la Taxe d'aménagement est augmentée de 18 % pour passer à 130 000 €.
- La prévision pour le FCTVA 2022 augmente de 20 % par rapport à 2021 et est portée à 202 000 €.
- Le produit de cessions de terrains à venir (cession de portions de chemins ruraux – zone des carrières) augmente de 15 %, pour un montant de 23 686 €,

#### De recettes réelles d'équipements :

Le montant total des subventions actées (c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une décision d'attribution) est, à ce jour, de 390 764 €, soit une augmentation de 168 % par rapport à 2021. Elles se décomposent comme suit :

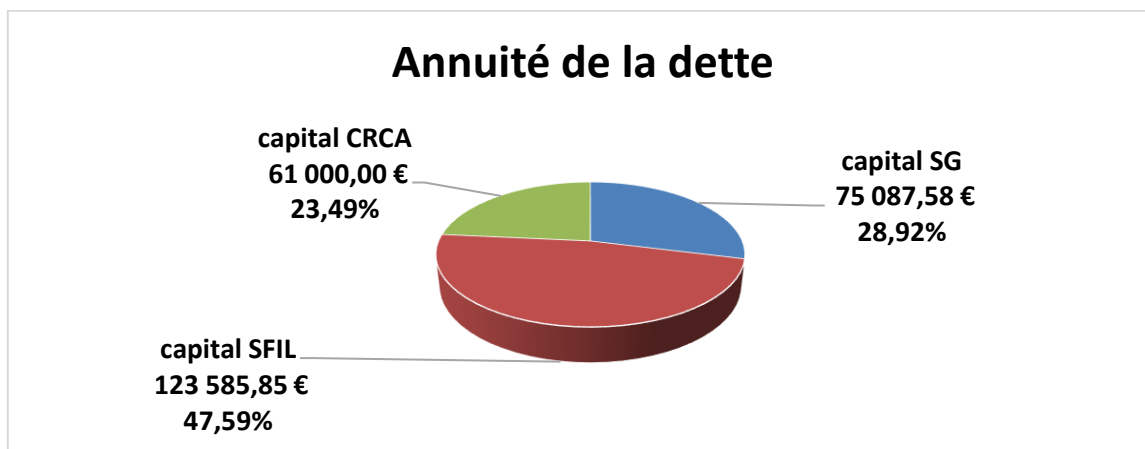
Objet de la subvention	Nom organisme	montant subvention
changement revêtement sol	CAF	9 520,00 €
Réhabilitation logements Vercors	DSIL	235 294,00 €
videoprotection - déploiement 14 caméras	région	50 000,00 €
videoprotection - centre de supervision	région	15 950,00 €
videoprotection - déploiement 8 caméras	région	80 000,00 €
<b>Total des subventions d'équipement</b>		<b>390 764,00 €</b>

Les recettes d'investissement en intégrant le virement de la section de fonctionnement (6 103 846.43 €), les amortissements de biens (375 000 €) et le besoin de financement issu de l'affectation des résultats 2021 (718 196.07 €) s'élèvent à 7 943 492.50 €.

## Dépenses d'investissement :

### Emprunt :

L'annuité 2022 est de 259 673.43 € en capital et est en hausse de 3.51 % par rapport à 2021 (250 867.76 €) et se répartit comme suit :



### Dépenses d'investissements

Grace aux efforts consentis pour stabiliser ses dépenses de fonctionnement, à l'augmentation de l'attribution de compensation versée par la CCEL, du report en 2022 de 2 opérations importantes suite aux délais d'instruction des dossiers plus longs que prévus, la commune a dégagé des résultats très positifs au CA 2021 se traduisant par un excédent financier de plus de 6M€ au 31.12.2021; ce qui lui permet d'envisager plus sereinement la réalisation de certains de ses projets.

Dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, la commune a annoncé qu'une enveloppe de 4 M€ (incluant le Reste à Réaliser 2021 pour 0,870M€), serait allouée aux investissements pour l'année 2022. Cette enveloppe a été portée à 4,3 M€ suite au recensement plus précis des travaux à réaliser.

L'accent sera porté sur 4 domaines :

- **L'entretien et la rénovation du patrimoine bâti** avec en particulier la réhabilitation initiée en 2021 de l'immeuble Vercors destiné à l'habitat,
- **Les équipements sportifs** avec notamment l'implantation d'un gazon synthétique sur le terrain d'honneur de football, conjointement avec la commune de Saint Laurent de Mure,
- **L'éducation et la jeunesse** avec le réaménagement de la zone des loisirs et l'agrandissement de la cour de récréation avec la construction d'un préau à l'école du Chat Perché,
- **La prévention et la sécurité** avec le renforcement de la vidéosurveillance afin d'assurer la tranquillité publique au quotidien

Par ailleurs des études de faisabilité seront lancées pour la création d'un espace intergénérationnel / centre de loisirs, et sur les besoins du commerce de proximité dans le cadre de la rédaction d'un cahier des charges destiné à la réalisation d'une halle commerciale couverte. Un audit sur le patrimoine arboré sera également effectué.

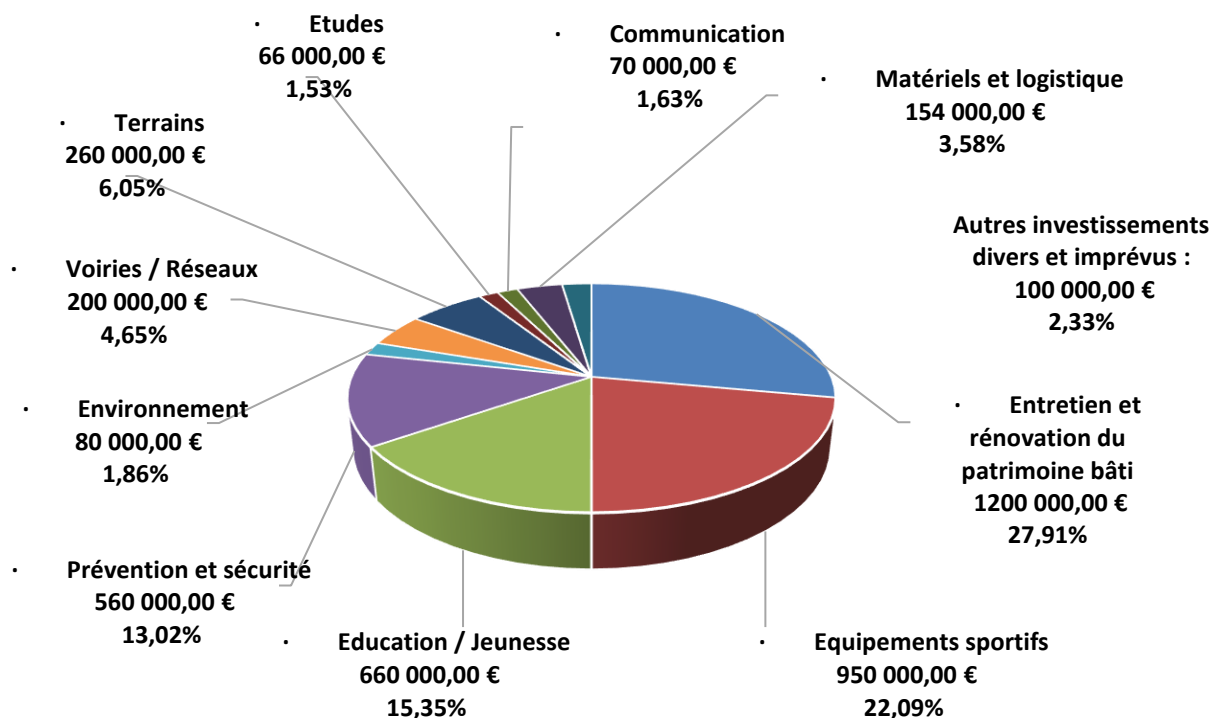
### Prévisions d'investissements 2022

<u>Entretien et rénovation du patrimoine bâti</u>	<u>1 200 000 €</u>
• Réhabilitation de l'immeuble Vercors:	870 000 €
• Travaux bâtiments scolaires :	140 000 €
• Travaux d'amélioration thermique 2GS :	55 000 €
• Travaux divers Hôtel de ville et annexes :	75 000 €
• Travaux divers autres bâtiments publics :	60 000 €

<b>Equipements sportifs</b>	<b>950 000 €</b>
• Implantation gazon synthétique terrain football :	800 000 €
• Eclairage du terrain d'honneur de football :	100 000 €
• Installation de gradins rabattables à HS2 :	30 000 €
• Installation sono à HS1 :	20 000 €
<b>Education / Jeunesse</b>	<b>660 000 €</b>
• Extension cour + construction préau à GS CP :	350 000 €
• Réaménagement zone loisirs (rénovation skate-park et terrain de bi-cross) + création pump-track :	200 000 €
• Création aire de jeux proche GS CP :	20 000 €
• Etudes création centre de loisirs :	50 000 €
• Mobilier de bureau dynamique pour 4 classes :	40 000 €
<b>Prévention et sécurité</b>	<b>560 000 €</b>
• Renforcement vidéosurveillance (ajout de caméras) :	560 000 €
<b>Environnement</b>	<b>80 000 €</b>
• Audit patrimoine arboré :	25 000 €
• Plantations d'arbres :	25 000 €
• Installation PAV Magnanarelles :	20 000 €
• Installations diverses :	10 000 €
<b>Voiries / Réseaux</b>	<b>200 000 €</b>
• Eclairage Place du Mail (part Syder) :	61 000 €
• Extensions et renforcements de réseaux	94 000 €
• Remise en état réseaux incendie	20 000 €
• Diverses installations et signalisations	25 000 €
<b>Terrains</b>	<b>260 000 €</b>
• Acquisition terrain SPA / Diocèse (RAR) :	182 000 €
• Travaux d'alignement (RAR):	50 000 €
• Acquisitions de parcelles :	28 000 €
<b>Etudes</b>	<b>66 000 €</b>
• Analyse des besoins pour la rédaction d'un cahier des charges relatif à la création d'une halle commerçante :	20 000 €
• Etudes projets urbains :	25 000 €
• Modification du PLU et dossier loi sur l'eau	21 000 €
<b>Communication</b>	<b>70 000 €</b>
• Installation de 2 panneaux lumineux :	34 000 €
• Refonte site Internet et Reflets :	36 000 €
<b>Matériels et logistique</b>	<b>154 000 €</b>
• Matériel de transports et divers pour ST/EV :	62 000 €
• Changement de serveur Mairie (RAR) :	42 000 €
• Mobilier et Matériel de bureau et informatique :	50 000 €
<b>Autres investissements divers et imprévus :</b>	<b>100 000€</b>



## REPARTITION DES DOMAINES D'INVESTISSEMENTS



Un montant de 3 255 944,01 € est intégré dans le chapitre 23 (immobilisation en cours), montant qui pourra être mise en œuvre si nécessaire suite aux résultats des différentes études.

Ainsi, le budget primitif de la commune se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
chap	RECETTES	BP 2022	chap	RECETTES	BP 2022
13	Atténuation de charges	80 000,00 €	10	Dotation réserves	332 000,00 €
70	Produits des services	511 500,00 €	1068	Réserves	718 196,07 €
73	Impôts et taxes	7 192 500,00 €	13	Subventions d'équipement	390 764,00 €
74	Dotations et participations	444 000,00 €	024	Produits des cessions d'immo	23 686,00 €
75	Loyers	60 000,00 €			
77	Produits exceptionnels	5 500,00 €			
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>8 293 500,00 €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 464 646,07 €</b>
2	Excédent antérieur reporté	6 042 446,43 €	040	Amortissements	375 000,00 €
42	Amortissement des subventions	8 500,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	6 103 846,43 €
	<b>TOTAL</b>	<b>14 344 446,43 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>7 943 492,50 €</b>
chap	DEPENSES	BP 2022	chap	DEPENSES	BP 2022
11	Charges à caractère général	2 350 000,00 €	001	Solde d'investissement	116 048,49 €
12	Charges de personnel	3 100 000,00 €	16	Remboursement de la dette	263 000,00 €
14	Atténuation de produits (FPIC)	652 000,00 €	20	Immo incorporelles	177 000,00 €
65	Autres charges	1 675 100,00 €	21	Immo corporelles	4 123 000,00 €
66	Charges financières	18 500,00 €	23	Immo corporelles en cours	3 255 944,01 €
67	Charges exceptionnelles	70 000,00 €			
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>7 865 600,00 €</b>		<b>Total dépenses réelles</b>	<b>7 934 992,50 €</b>
042	Amortissements	375 000,00 €	041	Amortissements	8 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	6 103 846,43 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>14 344 446,43 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>7 943 492,50 €</b>

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le budget 2022 tel qu'il est annexé,
- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de ce budget

Monsieur LAURENT Cédric informe l'Assemblée qu'il ne prendra pas part au vote.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **APPROUVE** le budget 2022 tel qu'il est annexé,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de ce budget

---

**2022-016. FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2021**

**Rapporteur : Monsieur DEMEREAU**

Le compte de gestion établi et transmis par la Trésorerie, constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes selon une présentation analogue et concordante à celle du compte administratif. Après s'être fait présenter le budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière de Saint Priest, ainsi qu'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser ;

Après s'être assuré que Madame la Trésorière de Saint Priest, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement, dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière de Saint Priest, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement, dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière de Saint Priest, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

---

**2022-017. FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

**Rapporteur : Monsieur DEMEREAU**

Le Compte Administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Il retrace toutes les recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée, y compris celles engagées et non payées. Il compare les prévisions (autorisations budgétaires) se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget aux réalisations (total des émissions de titres de recettes et de mandats).

Il est présenté par le maire et doit être voté avant le 30 juin de l'année suivante. Le vote du compte administratif avant le budget primitif de l'année suivante permet d'intégrer l'affectation des résultats de l'exercice écoulé dès le début de l'année.

Le budget primitif 2021 de l'Assainissement était de 1 661 667.14 €, réparti à hauteur de :

- 956 763.26 € pour la section de fonctionnement (57.58 %),
- 704 903.88 € pour la section d'investissement (42.42%).

Le Compte Administratif 2121 fait apparaître :

- Un excédent des résultats de la section de fonctionnement pour un montant total de 263 330.00 €.
- Un solde négatif pour la section d'investissement d'un montant de 38 477.72 €

Les résultats cumulés (solde de l'année n et reprise des résultats antérieurs) sont :

- Positifs pour 783 793.26 € en section de fonctionnement,
- Négatifs pour 30 880.55 € en section d'investissement

➤ **Fonctionnement**

**Recettes :**

La redevance d'un montant de 543 615.12 € forme l'unique recette réelle de cette section. Cette redevance a augmenté de 38.35 % entre 2020 et 2021. La raison principale de cette progression provient de l'absence de relevé réalisé par le prestataire durant l'année 2020 (période de confinement) et, en conséquence, d'un décalage dans la réception des versements.

Ces recettes sont complétées par des recettes d'ordre (amortissement de subventions) pour un montant de 16 273.34 €

**Dépenses :**

La redevance 2020 de la Métropole de Lyon à devoir sur les volumes 2019 forme la principale dépense réelle d'exploitation de cette section. Cette dépense a porté sur un montant de 328 574.68 €. Cependant, cette somme apparaît minorée compte tenu des rattachements de charges réalisés pour les redevances métropole 2017 à 2019. En l'absence d'informations, ces rattachements avaient été surévalués.

La part restante porte sur des dépenses de suivi et de renouvellement de procédure de délégation de service public (5 123.64) et sur les intérêts de la dette (soit 22 170.35 €).

La dotation aux amortissements (dépense d'ordre) complète ces dépenses pour un montant de 98 215.59 €.

➤ **Investissement**

**Recettes :**

Ce budget ne comporte aucune recette réelle d'investissement. Les principales recettes sont d'ordre :

- Les réserves pour 5 043.25 €
- Les amortissements pour 98 215.59 €

**Dépenses :**

Les dépenses réelles d'investissement ont porté sur :

- Le remboursement du capital de la dette pour un montant de 96 422.73 €,
- Des travaux de branchements pour 16 998.49 €
- Une portion de la maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'extension du collecteur Montée du château (12 042.00 €)

En complément, s'ajoute une dépense d'ordre relative à l'amortissement des subventions pour un montant 16 273.34 €.

Les restes à réaliser d'un montant de 477 349.20 € porte sur la maîtrise d'œuvre et les travaux d'extension du collecteur sur la montée du château.

Les résultats s'établissent comme suit :

CA ASSAINISSEMENT 2021	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	296 558,46
Recettes	559 888,46
<b>Solde d'exécution</b>	<b>263 330,00</b>
Excédent reporté	520 463,26
<b>Résultat cumulé</b>	<b>783 793,26</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	141 736,56
Recettes	103 258,84
<b>Solde d'exécution</b>	<b>- 38 477,72</b>
Excédent reporté	7 597,37
<b>Résultat cumulé</b>	<b>- 30 880,35</b>
total RAR dépenses	- 477 349,20
total RAR recettes	
<b>solde RAR</b>	<b>- 477 349,20</b>

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil.

**Le doyen propose au Conseil municipal :**

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2021 du budget annexe de l'assainissement ;

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le compte administratif 2021 du budget annexe de l'assainissement ;

---

**2022-018. FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – AFFECTATION DES RESULTATS**

**Rapporteur : Monsieur DEMEREAU**

Après avoir entendu le compte administratif 2020 et après avoir discuté et délibéré sur l'affectation du résultat des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe d'assainissement de la commune pour l'exercice 2020 ;

Monsieur le Maire revenu dans la salle propose l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
<b>002 excédent de fonctionnement</b>	<b>275 563,71</b>
<b>D 001 déficit d'exécution</b>	<b>30 880,35</b>
<b>R 1068 besoin de financement</b>	<b>508 229,55</b>

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'affectation des résultats telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.

---

**2022-019. FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2022**

**Rapporteur : Monsieur DEMEREAU**

**Le budget primitif**

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'exercice à venir (année civile). Il doit être voté avant le 31 mars ou le 15 avril dans des cas exceptionnels.

Il est composé de 2 sections :

- La section de fonctionnement qui comprend les opérations relatives à l'exploitation courante et régulière des services (produits de la fiscalité locale, charges de personnel, dépenses courantes, subventions aux associations.)

- La section d'investissement qui comprend les opérations qui modifient le patrimoine de la collectivité (acquisitions immobilières...)

Par délibération n°81-2021 du 16 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé l'augmentation du taux de redevance et l'a porté à 0.85, l'objectif étant d'engranger davantage de recettes afin de pouvoir réaliser des travaux nécessaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, ce budget est assujéti à la TVA.

Le budget annexe de l'assainissement s'élève pour l'année 2022 à 1 825 856.97 €, réparti à hauteur de :

- 809 563.71 € pour la section de fonctionnement (soit 44.34 %)
- 1 016 293.26 € pour la section d'investissement (55.66 %).

### **Recettes de fonctionnement**

La principale recette réelle de ce budget est composée de la redevance d'assainissement collectif estimée à un montant de 525 000 € dont 54.35 % part communale et 45.65 % part métropole.

L'amortissement des subventions est porté à 9 000 €.

L'excédent antérieur d'un montant de 275 563.71 € complète cette section.

### **Dépenses de fonctionnement**

Les principales dépenses réelles sont :

- Le versement de la redevance Métropole est porté à 270 000 €. Cette augmentation prend en compte le taux de redevance de 0.75 cette année,
- Le versement des intérêts annuels dus soit un montant de 22 000 €,
- D'éventuels honoraires (10 000 €) dans le cadre du renouvellement de la DSP assainissement.

L'amortissement des biens est réduit à 81 000 €.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 426 563.71 €.

### **Recette d'investissement**

Compte tenu de travaux de raccordement réalisés sur l'exercice 2020, un montant de FCTVA d'environ 500 € sera perçu.

Le virement de la section de fonctionnement (426 563.71 €) et la dotation aux amortissements (81 000 €) forment les principales recettes de cette section.

### **Dépenses d'investissement**

Les principales dépenses réelles portent sur :

- Le remboursement du capital de l'emprunt (101 000 €),
- Les restes à réaliser (Travaux montée du château) pour un montant de 477 349.20 €,
- Des travaux d'assainissement Montée du château entre le chemin de Grange Haute et l'allée Jean-Jacques ROUSSEAU estimés à 172 000 €, Le surplus soit un montant de 226 063.71 € est inscrit en chapitre 21 pour répondre à des besoins et tous autres travaux.

Le projet de budget annexe de l'assainissement s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
chap/art	R E C E T T E S	BP 2022	chap/art	RECETTES	BP 2022
70/70	Redevance	525 000,00	001/001	Excédent d'investissement	-
			10/10222	FCTVA	500,00
			R1068	réserve	508 229,55
042/042	Quote part subvention d'investissement	9 000,00	021/021	Virement de la section de fonctionnement	426 563,71
002/002	Excédent antérieur reporté	275 563,71	040/28158	Amortissements installations techniques	81 000,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>809 563,71</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 016 293,26</b>
chap/art	D E P E N S E S	BP 2022	chap/art	D E P E N S E S	BP 2022
			D001	solde d'investissement	30 880,35
11/6226	honoraires	10 000,00	20/2031	Etudes	-
65/658	Charges diverses gestion courante (COURLY)	270 000,00	21/2156	Travaux d'équipement - Etudes	875 412,91
66/66111	Charges financières (intérêts et ICNE)	22 000,00	16/1641	Emprunts (capital)	101 000,00
042/6811	Dotation au amortissements – charges .	81 000,00			
023/023	Virement section investissement	426 563,71	040/1391	Amortissement de subvention	9 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>809 563,71</b>		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 016 293,26</b>

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** le budget 2022 tel qu'il est annexé,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de ce budget

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le budget 2022 tel qu'il est annexé,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de ce budget

## **2022-020. FINANCES – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – COMPTE DE GESTION 2021**

**Rapporteur : Monsieur DEMEREAU**

Le compte de gestion établi et transmis par la Trésorerie, constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes selon une présentation analogue et concordante à celle du compte administratif. Après s'être fait présenter le budget annexe de l'eau potable de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière de Saint Priest, ainsi qu'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser ;Après s'être assuré que Madame la Trésorière de Saint Priest, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe de l'eau potable, dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière de Saint Priest, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe de l'eau potable, dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière de Saint Priest, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

---

## **2022-021 FINANCES – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

**Rapporteur : Monsieur DEMEREAU**

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Il retrace toutes les recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée, y compris celles engagées et non payées. Il compare les prévisions (autorisations budgétaires) se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget aux réalisations (total des émissions de titres de recettes et de mandats).

Il est présenté par le maire et doit être voté avant le 30 juin de l'année suivante. Le vote du compte administratif avant le budget primitif de l'année suivante permet d'intégrer l'affectation des résultats de l'exercice écoulé dès le début de l'année.

Le budget primitif 2021 de l'eau potable était de 713 850.41 €, réparti à hauteur de :

- 175 205.70 € pour la section de fonctionnement (24.54 %),
- 538 644.71 € pour la section d'investissement (75.46 %)

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

- Un solde négatif de la section de fonctionnement d'un montant de 3 049.85 €
- Un déficit des résultats de la section d'investissement pour un montant de 4 145.69 €

Les résultats cumulés (solde de l'année n et reprise des résultats antérieurs) sont positifs :

- 150 155.85 € en section de fonctionnement,
- 364 793.32 € en section d'investissement

### ***Fonctionnement***

#### **Recettes :**

Le taux de redevance de l'eau a été porté à 0.10 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce budget a ainsi engrangé une recette de 28 534.27 €. Cette recette réelle est complétée avec une recette d'ordre d'un montant de 5 959 € portant sur l'amortissement des subventions.

#### **Dépenses :**

Suite au renouvellement de la procédure de délégation de service public, des frais d'assistance d'un cabinet pour le suivi de cette délégation ont été réalisés à hauteur de 5 280 €. Ces dépenses sont complétées par une dépense d'ordre (dotation aux amortissements) pour un montant de 32 263.12 €

### ***Investissement***

#### **Recettes :**

Il n'y a pas eu de recettes réelles. La seule recette est une recette d'ordre (32 263.12 €) corollaire de la dotation aux amortissements.

#### **Dépenses :**

Les dépenses ont porté sur la réalisation de raccordements (RAR 2020 pour un montant de 10 604.28 €) et la pose d'une conduite montée du château (19 845.53 €), soit un total de 30 449.81 €

Dans le cadre des travaux d'assainissement montée du château, des fuites sont apparues sur le réseau qui ont nécessité la mise en place de 3 vannes. Cette dépense pour un montant de 32 853.88 € est inscrite en restes à réaliser pour 2022.

A ces dépenses réelles s'ajoutent une dépense d'ordre (5 959 €) portant sur l'amortissement des subventions.

Les résultats de l'exercice 2021 sont les suivants :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF EP 2021</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	37 543,12
Recettes	34 493,27
<b>Solde d'exécution</b>	<b>- 3 049,85</b>
Excédent reporté	153 205,70
<b>Résultat cumulé</b>	<b>150 155,85</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	36 408,81
Recettes	32 263,12
<b>Solde d'exécution</b>	<b>- 4 145,69</b>
Excédent reporté	368 939,01
<b>Résultat cumulé</b>	<b>364 793,32</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	
total RAR dépenses	- 32 853,88
total RAR recettes	-
<b>solde RAR</b>	<b>- 32 853,88</b>

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil.

**Le doyen propose au conseil municipal :**

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2021 du budget annexe de l'eau potable ;

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** le compte administratif 2021 du budget annexe de l'eau potable ;

---

#### **2022-022 FINANCES – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – AFFECTATION DES RESULTATS**

**Rapporteur : Monsieur DEMEREAU**

Après avoir entendu le compte administratif 2020 et après avoir discuté et délibéré sur l'affectation du résultat des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe d'eau potable de la commune pour l'exercice 2020 ;

Monsieur le Maire revenu dans la salle propose l'affectation des résultats comme suit :

<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
<b>001 excédent investissement</b>	<b>364 793,32</b>
<b>002 excédent de fonctionnement</b>	<b>150 155,85</b>

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.

---

#### **2022-023. FINANCES – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - BUDGET PRIMITIF 2022**

**Rapporteur : Monsieur Demereau**

**Le budget primitif**

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'exercice à venir (année civile). Il doit être voté avant le 31 mars ou le 15 avril dans des cas exceptionnels.

Il est composé de 2 sections :

- La section de fonctionnement qui comprend les opérations relatives à l'exploitation courante et régulière des services (produits de la fiscalité locale, charges de personnel, dépenses courantes, subventions aux associations.)



- La section d'investissement qui comprend les opérations qui modifient le patrimoine de la collectivité (acquisitions immobilières...)

Par délibération n°10-2021 du 11 février 2021, le conseil municipal a approuvé l'augmentation du taux de redevance et l'a porté à 0.10, l'objectif étant :

- Déjà, de prendre en charge les dépenses liées au suivi annuel du contrat de délégation de service public, cette dépense étant assurée par un prestataire extérieur,
- D'autre part, de maintenir la réserve financière actuelle (soit environ 500 000 €),

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, ce budget est assujéti à la TVA.

Le budget annexe de l'eau potable s'élève pour l'année 2022 à 741 955.02 €, réparti à hauteur de :

- 191 155.85 € pour la section de fonctionnement (soit 25.76 %)
- 550 799.17 € pour la section d'investissement (74.24 %).

### **Recettes de fonctionnement**

Les recettes sont composées :

- De l'apport de la redevance communale soit 35 000 €
- Du report de l'excédent antérieur d'un montant de 150 155.85 €.
- De l'amortissement des subventions (6 000.00 €).

### **Dépenses de fonctionnement**

Ce budget n'est pas impacté par un emprunt.

La seule dépense réelle porte sur la mise en place d'une prestation de suivi de la délégation de service public soit un montant de 5 500 € environ.

Le virement à la section d'investissement (152 655.85 €) et la dotation aux amortissements (33 000 €) forment les dépenses d'ordre.

### **Recettes d'investissement**

Ce budget ne dispose pas de recettes réelles d'investissement.

Toutefois, compte tenu de travaux de raccordement réalisés sur l'exercice 2020, un montant de FCTVA d'environ 350 € sera perçu.

Ce budget a capitalisé un excédent antérieur de recettes d'investissement d'un montant de 364 793.32 €.

S'ajoutent le virement de la section de fonctionnement 152 655.85 € et la dotation aux amortissements (33 000 €).

### **Dépenses d'investissement**

Dans le cadre du contrat de délégation de service de l'eau potable, l'article 12.3 du contrat de concession permet de réserver une somme annuelle à la réalisation de travaux de renouvellement de réseaux. Cette somme est estimée sur la base de 2019 à un montant entre 40 000 et 50 000 € HT annuel. Sachant que cette DSP est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et qu'aucuns travaux n'ont été réalisés depuis 2019, le délégataire dispose donc d'une réserve d'environ 150 000 à 200 000 € pour réaliser des travaux. Ce montant permet d'envisager la réalisation de travaux de réfection du réseau sur la rue P et M Curie.

Cette somme, gérée par le délégataire, est complémentaire à la réserve financière du budget de l'eau potable. L'enveloppe financière du budget annexe de l'eau potable permettrait d'engager études et autres travaux de réhabilitation de réseaux notamment sur le secteur Plein soleil.

Afin de connaître avec précision le réseau d'eau potable et de pouvoir intervenir de façon efficiente, la commune souhaite engager un schéma directeur de l'eau. Ce schéma permettra de définir les priorités en termes de travaux à effectuer. Une somme de 70 000 € est attribuée à cette étude.

Les restes à réaliser (soit un montant de 32 853.88 €) portent sur des fuites apparues lors des travaux d'assainissement montée du château, travaux qui ont nécessité la mise en place de 3 vannes.

Le projet de budget annexe de l'eau potable s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
chap/art	RECETTES	BP 2022	chap/art	RECETTES	BP 2022
R002	Excédent antérieur reporté	150 155,85	R001	Excédent antérieur de recettes d'investissement	364 793,32
70/7061	Redevance	35 000,00	021/021	Virement de la section de fonctionnement	152 655,85
			10/10222	FCTVA	350,00
042/777	Quote part subv. d'investissement	6 000,00	040/28158	Amortissements installations techniques	33 000,00
77/771	produit exceptionnel				
<b>Total des recettes</b>		<b>191 155,85</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>550 799,17</b>
chap/art	DEPENSES	BP 2022	chap/art	DEPENSES	BP 2022
023/023	Virement section investissement	152 655,85	20/2031	Frais d'études réalisation document de programmation	70 000,00
			21/2156	Matériel spécifique à l'exploitation	441 945,29
011/6226	Honoraires	5 500,00	21/2158	autres RAR	32 853,88
042/6811	Dotations aux amortissements	33 000,00	040/1391	Amortissement de subvention	6 000,00
<b>Total des dépenses</b>		<b>191 155,85</b>	<b>Total des dépenses</b>		<b>550 799,17</b>

#### Il est proposé au conseil municipal

- **D'APPROUVER** le budget 2022 tel qu'il est annexé,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de ce budget

#### Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget 2022 tel qu'il est annexé,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de ce budget

---

### **2022-024. FINANCES – BUDGET ANNEXE LA CALINERIE – COMPTE DE GESTION 2021**

#### **Rapporteur : Madame Chabert**

Le compte de gestion établi et transmis par la Trésorerie, constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes selon une présentation analogue et concordante à celle du compte administratif. Après s'être fait présenter le budget annexe de la Câlinerie de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière de Saint Priest, ainsi qu'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser ;

Après s'être assuré que Madame la Trésorière de Saint Priest, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

#### Il est proposé au conseil municipal :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe de la Câlinerie, dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière de Saint Priest, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe de la Câlinerie, dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière de Saint Priest, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **2022-025. FINANCES – BUDGET ANNEXE LA CALINERIE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

**Rapporteur : Madame Chabert**

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Il retrace toutes les recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée, y compris celles engagées et non payées. Il compare les prévisions (autorisations budgétaires) se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget aux réalisations (total des émissions de titres de recettes et de mandats).

Il est présenté par le maire et doit être voté avant le 30 juin de l'année suivante. Le vote du compte administratif avant le budget primitif de l'année suivante permet d'intégrer l'affectation des résultats de l'exercice écoulé dès le début de l'année.

La Câlinerie est gérée en délégation de service public depuis 2003 avec comme principe comptable la régie intéressée : le gestionnaire effectue les dépenses nécessaires et encaisse les recettes, la commune contrôle cette gestion mensuelle avant de la transmettre au Trésor Public. Il n'y a pas de section d'investissement.

Le budget primitif 2021 de la Câlinerie était de 640 944.86 €

La commune a versé une participation annuelle définie dans le contrat de délégation : pour 2021, cette participation a été de 206 212 €.

Compte	BP 2021	CA 2021
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>640 944,86</b>	<b>608 395,13</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	24 658,86	-
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	136 481,00	149 592,82
74 - Dotations, subventions et participations	479 805,00	432 093,62
75 - Produits exceptionnels		26 708,69
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>640 944,86</b>	<b>622 389,86</b>
011 - Charges à caractère général	95 344,86	86 640,83
012 - Charges de personnel et frais assimilés	506 600,00	501 627,99
65 - Autres charges de gestion courante	39 000,00	34 121,04

Hors la reprise du résultat antérieur, les résultats divergent du compte de résultat de l'association LEO LA-GRANGE ; en effet, outre l'application de l'avenant COVID et le report du versement d'une partie de la rémunération 2021 par manque de crédits budgétaires, des régularisations supplémentaires de dépenses 2021 (1 067.27 € - doublons de factures, remise de frais bancaires non prise en compte, régularisations d'utilisateurs) et de recettes 2021 (896.50 € - régularisations d'avaux d'utilisateurs, montant de CAF perçu) seront à réaliser sur l'exercice budgétaire 2022.

Afin d'être en accord avec les comptes de résultats, des régularisations de dépenses et de recettes 2021 sont à prévoir sur le budget de la câlinerie 2022.

Le compte administratif 2021 fait apparaître un résultat négatif pour 2021 d'un montant de 13 994.73. Le résultat cumulé c'est-à-dire prenant en compte l'excédent antérieur est positif à hauteur de 10 664.13 €.

<b>FONCTIONNEMENT 2021</b>	
Dépenses	622 389,86
Recettes	608 395,13
résultat de l'exercice	- 13 994,73
résultat antérieur	24 658,86
résultat	10 664,13

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil.

**Le doyen propose au conseil municipal :**

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2021 du budget annexe de la Câlinerie ;

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ADOPTER** le compte administratif 2021 du budget annexe de la Câlinerie ;

---

**2022-026. FINANCES – BUDGET ANNEXE LA CALINERIE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021- AFFECTATION DES RESULTATS**

**Rapporteur : Madame Chabert**

Après avoir entendu le compte administratif 2020 et après avoir discuté et délibéré sur l'affectation du résultat des sections de fonctionnement du budget annexe de la Câlinerie de la commune pour l'exercice 2020 ;

Monsieur le Maire revenu dans la salle propose l'affectation des résultats comme suit :

<b>Affectation des résultats</b>	
002 excédent de fonctionnement	10 664,13

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'affectation des résultats telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.

---

**2022-027. FINANCES – BUDGET ANNEXE LA CALINERIE - BUDGET PRIMITIF 2022**

**Rapporteur : Madame Chabert**

Le budget primitif

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'exercice à venir (année civile). Il doit être voté avant le 31 mars ou le 15 avril dans des cas exceptionnels.

Il est composé de 2 sections :

- La section de fonctionnement qui comprend les opérations relatives à l'exploitation courante et régulière des services (produits de la fiscalité locale, charges de personnel, dépenses courantes, subventions aux associations.)
- La section d'investissement qui comprend les opérations qui modifient le patrimoine de la collectivité (acquisitions immobilières...)

La Câlinerie est gérée en délégation de service public depuis 2003 avec comme principe comptable la régie intéressée : le gestionnaire effectue les dépenses nécessaires et encaisse les recettes, la commune contrôle cette gestion mensuelle avant de la transmettre au Trésor Public. Il n'y a pas de section d'investissement.

Le contrat de délégation de service public avec l'association LEO LAGRANGE prend fin au 31 juillet 2022. Par conséquent, ce budget ne porte pas sur la totalité de l'exercice comptable.

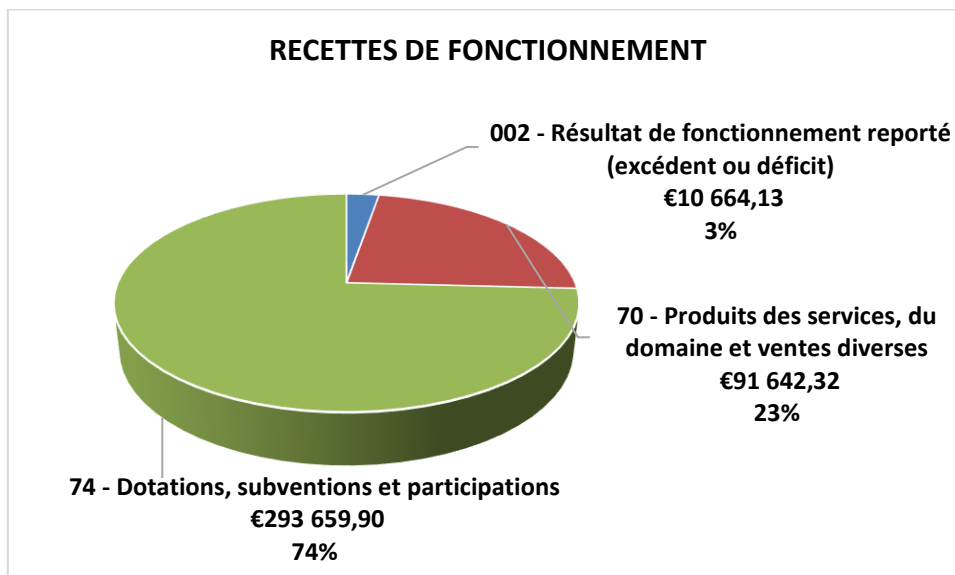
Le budget annexe de la câlinerie s'élève pour l'année 2022 à 396 862.85 €.

Ce budget prend en compte, outre l'application de l'avenant COVID et le report du versement d'une partie de la rémunération 2021 par manque de crédits budgétaires, des régularisations supplémentaires de dépenses 2021 (1 067.27 € - doublons de factures remise de frais bancaires non pris en compte, régularisations d'usagers) et de recettes 2021 (896.50 € - régularisations d'avoir d'usagers, montant de CAF perçu).

Ces différents éléments devront être pris en compte dans le calcul final du résultat pour application de l'intéressement ou du malus comme le prévoit le contrat de délégation.

- **Recettes de fonctionnement**

Les recettes se composent comme suit :



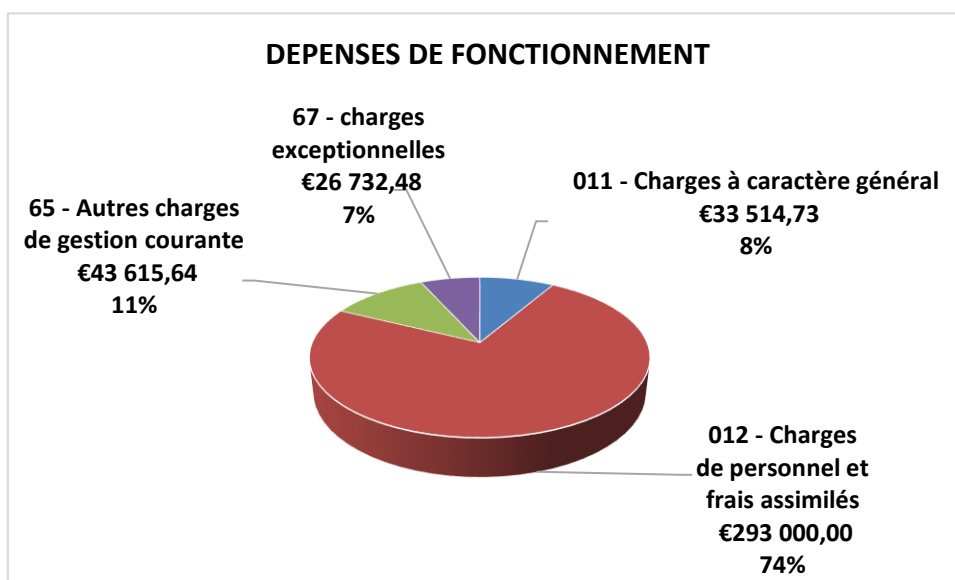
Les dotations et participations forment la principale recette de cette section avec :

- Une participation communale de : **104 316.00 €**
- Une participation CAF- MSA de : **189 343.90 €**.

S'ajoute les produits des services ou redevance des usagers pour un montant de 91 642.32 €

#### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :



La principale dépense porte sur les frais de personnel soit un montant de **293 000.00 €**, ce qui **représente 74 %** du montant total des dépenses de fonctionnement.

Le projet de budget annexe de la Câlinerie s'établit comme suit :

Compte	BP 2022
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>396 862,85 €</b>
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>10 664,13 €</b>
<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>92 538,82 €</b>
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>293 659,90 €</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>896,50 €</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>396 862,85 €</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>33 514,73 €</b>
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>293 000,00 €</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>43 615,64 €</b>
<b>67 - charges exceptionnelles</b>	<b>26 732,48 €</b>

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le budget 2022 tel qu'il est annexé,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de ce budget

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget 2022 tel qu'il est annexé,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de ce budget

---

**2022-028. SERVICES TECHNIQUES – CONVENTION SYDER POUR LE RACCORDEMENT A L'ECLAIRAGE PUBLIC DE MATERIELS DE VIDEOPROTECTION – AVENANT N°1**

**Rapporteur : Monsieur Jovet**

Dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection, 3<sup>ème</sup> phase, le présent avenant a pour objet d'intégrer des nouveaux dispositifs de vidéoprotection installés sur les supports d'éclairage public d'équipements à la convention n°2016 10 18 – vf.

Pour mémoire, cette convention a été signée le :

- 1- 23 Mars 2017 par la Mairie de St Bonnet de Mure
- 2- 2 Mai 2017 par le SYDER

Ces équipements sont : un réseau de fibre optique, des caméras de surveillance fixes ou mobiles, et des dispositifs de relais radio hertziens.

L'installation, la maintenance et l'exploitation de ces nouveaux dispositifs sont faits sous les mêmes conditions tarifaires et techniques que la convention.

Les modalités financières sont également identiques à la convention :

- 1- Coûts d'installations et de raccordements au réseau d'éclairage public
- 2- Coûts de maintenance des équipements de vidéoprotection
- 3- Consommations électriques des équipements de vidéoprotection
- 4- Redevance d'occupation

15 sites sont donc concernés par cet avenant et le projet d'installation est annexé au projet d'avenant.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cet avenant

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant

---

**2022-029. SERVICES TECHNIQUES - ILLUMINATIONS - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

**Rapporteur : Monsieur Jovet**

Les communes de Saint-Bonnet-de-Mure et de Saint-Laurent-de-Mure ont pour projet d'harmoniser les deux territoires en termes d'illuminations pour les périodes de fêtes de fin d'année et principalement l'axe principal, la RD 306.

C'est pourquoi elles ont convenu conjointement de passer un marché public, sous la forme d'un appel d'offres.

En application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique, un groupement de commandes est ainsi créé.

Pour la création de ce groupement, il est donc nécessaire d'établir une convention constitutive signée par les 2 collectivités qui a pour objet de définir les règles de fonctionnement :

- 1- Définition du marché et durée de la convention
- 2- Missions confiées à chacune des 2 collectivités : procédure de passation, exécution de marché au nom et pour le compte des autres membres
- 3- Obligations des membres
- 4- Dispositions financières

Les acheteurs membres du groupement de commandes sont solidairement responsables des seules opérations de passation ou d'exécution du marché qui sont menées conjointement en leur nom et pour leur compte selon les stipulations de la convention constitutive

#### **Il est proposé au conseil municipal**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention

#### **Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DAUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention

---

### **2022-030. URBANISME – CONTRAT DE RELANCE LOGEMENT**

#### **Rapporteur : Madame SAUNIER**

Dans le cadre du plan France relance, et pour répondre au besoin de logement des Français, l'Etat accompagne la relance de la construction durable à travers un dispositif de contractualisation sur les territoires caractérisés par une tension du marché immobilier. Ainsi, cette aide est centrée sur les zones A et B1, hors communes carencées SRU.

Ce contrat marque l'engagement des signataires dans l'atteinte d'objectifs ambitieux de production de logements neufs au regard des besoins identifiés dans leur territoire.

Il s'inscrit dans la continuité du pacte pour la relance de la construction durable signé en novembre 2020 par le Ministère du logement et les associations de collectivités, et de l'aide à la relance de la construction durable qui accompagnait les communes dans leur effort de construction sur la période septembre 2020 - août 2021.

Le contrat de relance du logement fixe, pour chacune des communes signataires, les objectifs de production de logements ouvrant droit au bénéfice d'une aide à la relance de la construction durable.

Les objectifs de production de logements par commune sont fixés en cohérence avec les objectifs de production de logement délibérés dans le cadre des PLH en vigueur ou en cours d'élaboration si les travaux sont suffisamment avancés.

Ils prennent en compte l'ensemble des logements à produire (logements individuels ou collectifs), qui feront l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 31 août 2022.

Les objectifs de production de logements sociaux sont mentionnés à titre indicatif.

L'atteinte de l'objectif annuel de production de logements, tous types confondus, conditionne le versement de l'aide à une commune.

La commune de St Bonnet de Mure, située en zone B1 et non carencée au titre de la loi SRU, est éligible à ce dispositif. Conformément au PLH de la CCEL en cours d'élaboration, son objectif annuel de production de logements est de 45 logements, dont 9 logements sociaux.

Le montant prévisionnel de l'aide est établi au regard de l'objectif de production de logements, sur la base des autorisations de construire portant sur des opérations d'au moins 2 logements, d'une densité minimale de 0,8 et d'un montant de 1 500€ par logement. Les logements provenant de la transformation de surfaces de bureau ou d'activités en surfaces d'habitation font l'objet d'une subvention complémentaire de 500€ par nouveau logement.

Le montant définitif de l'aide, calculé à échéance du contrat, est déterminé sur la base des autorisations d'urbanisme effectivement délivrées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 31 août 2022.

Le montant de l'aide est plafonné par l'objectif annuel de production de logements sur la commune.

L'aide ne sera pas versée si la commune n'a pas atteint son objectif de production de logements et pourra faire l'objet d'un remboursement en tout ou partie en cas d'absence de mise en chantier des logements.

#### **Il est proposé au conseil municipal :**

- **DE VALIDER** le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention

#### **Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **VALIDE** le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention

---

### **2022-031. URBANISME – PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES PERI URBAINS (PENAP) – CONSULTATION DU DEPARTEMENT DU RHONE POUR ACCORD DE LA COMMUNE DE ST BONNET DE MURE SUR LE PROGRAMME D'ACTION 2022-2026**

**Rapporteur : Madame SAUNIER**

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux (DTR), son décret d'application n°2006-821 du 7 juillet 2006 et la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'alimentation, l'agriculture et la forêt (LAAF) offrent aux départements la possibilité d'intervenir sur le foncier périurbain en exerçant leur compétence de protection des espaces naturels et agricoles à l'intérieur d'un périmètre d'intervention désigné PENAP (protection des espaces naturels et agricoles périurbains).

Cette compétence permet de créer des périmètres d'intervention en zone périurbaine en vue de protéger et de mettre en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers par l'intermédiaire d'un programme d'action.

Le programme d'action 2018-2021 est terminé. Le futur programme PENAP est organisé autour de cinq axes d'intervention possibles pour les acteurs locaux en fonction des problématiques agricoles, foncières ou environnementales. Les actions du programme pourront être soutenues par le Département au titre de sa compétence de PENAP.

Prévu sur 5 années (2022-2026), le nouveau programme d'action se décline en cinq grandes orientations :

- Assurer la pérennité du foncier en faveur de l'agriculture,
- Maintenir une dynamique agricole par la reprise ou la création d'exploitations agricoles,
- Créer les conditions pour pérenniser et moderniser les exploitations,
- Préserver et renforcer la qualité environnementale du territoire,
- Valoriser les territoires, les espaces agricoles et naturels.



En réponse au courriel du Département qui demande, conformément à l'article R113-25 du Code de l'urbanisme, l'accord de notre collectivité sur le projet d'un programme d'action (2022-2026) pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer.

En ayant pris connaissance :

- des objectifs de la démarche PENAP
- du projet de programme d'action transmis par le Département du Rhône

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **DE DONNER** son accord sur le nouveau programme d'action 2022-2026 pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, annexé à la délibération.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DONNE** son accord sur le nouveau programme d'action 2022-2026 pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, annexé à la délibération.

---

**2022-032. RESSOURCES HUMAINES – VACANCE D'EMPLOI D'UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LES BESOINS DES SERVICES OU LA NATURE DES FONCTIONS LE JUSTIFIENT ET SOUS RÉSERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ÊTRE RECRUTÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES PAR LA LOI**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L 332-8-2° ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'affecter à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 le poste vacant d'agent de maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C, pour un emploi de Responsable maintenance-logistique-exploitation, à temps complet, dont les principales missions sont les suivantes :

- o Responsabilité du site Centre Technique Municipal, organisation et maintien du site, encadrement du service exploitation, organisation quotidienne du travail, gestion des congés, des absences et du planning d'astreintes,
- o Conseil et apport d'une assistance technique aux équipes, services, élus et directions,
- o Programmation, suivi et contrôle des travaux réalisés en régie et par des entreprises,
- o Gestion et pilotage de la maintenance, réparations et contrôles règlementaires des équipements et du patrimoine bâti,
- o Gestion des budgets de fonctionnement et d'investissement,
- o Définition, mise en oeuvre et participation à la rédaction des pièces techniques des marchés nécessaires aux opérations de maintenance et de travaux d'entretien
- o Préparation en amont des festivités,
- o Gestion de la flotte automobile et équipements agricoles, des stocks et du matériel

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans, compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées exigées.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'un diplôme à hauteur des missions demandées et d'une expérience professionnelle confirmée. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** le recrutement à temps complet d'un Responsable maintenance-logistique-exploitation à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, au grade d'agent de maîtrise,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au recrutement du Responsable maintenance-logistique-exploitation,
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le recrutement à temps complet d'un Responsable maintenance-logistique-exploitation à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, au grade d'agent de maîtrise,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement du Responsable maintenance-logistique-exploitation,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.